

# SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires  
Coordination - Orientation - Observatoire

# TABLEAU DE BORD

2019



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE



SIAO 49

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

du Maine et Loire

57 rue du Maréchal Juin

49000 ANGERS

02.41.47.79.11

[accueil@siao49.fr](mailto:accueil@siao49.fr)

[www.siao49.fr](http://www.siao49.fr)

Contact :

Paul COUTENS

Chargé de mission de l'Observatoire Social

02.41.47.79.12

Réalisation :

Paul COUTENS

# SOMMAIRE

## Volet Urgence.....p2

Offre d'hébergement d'urgence.....	p3
Demandes au 115 et réponses apportées.....	p4
Les demandes au 115 n'ayant pas abouti .....	p5
Typologie des ménages selon la composition familiale.....	p7
Typologie des ménages selon la nationalité et la tranche d'âge.....	p8
Nuitées et occupation des dispositifs.....	p9
Les motifs de sorties d'hébergement d'urgence.....	p12

## Volet Insertion.....p13

Offre d'hébergement d'insertion et de logement accompagné.....	p14
Articulation Urgence-Insertion.....	p17
Demandes d'insertion effectuées auprès du SIAO.....	p18
Carte de la demande d'insertion selon la commune de résidence du ménage.	p19
Typologie des ménages selon la composition familiale et l'arrondissement de résidence.....	p21
Typologie des ménages selon la composition familiale et la tranche d'âge.....	p22
Typologie des ménages selon l'arrondissement et la tranche d'âge.....	p23
Ressource principale des ménages demandeurs.....	p24
Insertion professionnelle des ménages demandeurs.....	p25
L'hébergement au moment de la demande.....	p27
Les motifs de la demande d'hébergement.....	p28
Les prescripteurs.....	p29
L'instruction des demandes auprès du SIAO.....	p30
Les ménages orientés vers le SIAO.....	p31
Les ménages non orientés.....	p34
La liste d'attente au 02/01/2020.....	p35
Les ménages entrés.....	p37
Les délais d'attente avant intégration.....	p38
De l'orientation à l'entrée.....	p39
Les ménages sortis.....	p42
Durée médiane de séjour des ménages sortis de structure.....	p43
Les types de sorties.....	p44

## VOLET URGENCE

---

- **35 541** demandes d'hébergement d'urgence formulées au 115 en 2019
- **1 896** ménages demandeurs dont **77 %** de ménages seuls (soit 1451 ménages)
- Représentant **2 902** personnes dont **27 %** de moins de 18 ans
- **24 345** réponses ayant abouti à un hébergement d'urgence soit 68,5 % des demandes
- **137790 nuitées** sur l'ensemble des dispositifs d'hébergement d'urgence sur 2019

# Offre d'hébergement d'urgence

Janvier 2020 : capacité totale de 403 places

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale
Arrondissement d'ANGERS	Abri de la Providence	Places CHRS HU	17	317
		Dispositif éviction auteurs	1	
		Places HU - Passerelle	58	
		Places Hôtels (capacité théorique)	24	
		Mise à l'abri - Chemin de Traverse	61	
	Secours Catholique / Abri de la Providence	Accueils Péri urbain	6	
		Accueils ruraux	14	
	France Horizon	Places HU - hors CHRS Dispositif alternatif nuitées hôtel (DANH)	55	
	SOS Femmes	Places HU – CHRS (FVV)	12	
		Places HU - Hors CHRS (FVV)	6	
Aide Accueil	Places HU - Passerelle	46		
Bon Pasteur – Foyer Béthanie	Places CHRS HU (FVV)	15		
Emmaüs	Places HU	2		

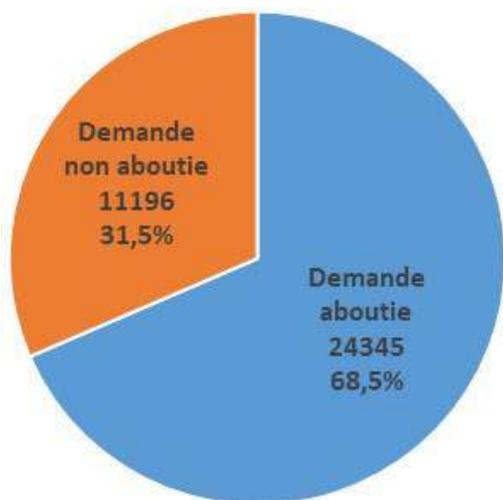
Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale
Arrondissement de CHOLET	Secours Catholique/ Abri de la Providence	Accueils ruraux	14	36
		France Horizon – Abri des Cordeliers	Places CHRS HU	
	Bon Pasteur – Foyer Pelletier	Places CHRS HU (Femmes)	8	
		Places HU - hors CHRS- (FVV)	6	

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale
Arrondissement de SAUMUR	ASEA CAVA Foyer	Places CHRS HU	14	41
	Secours Catholique/ Abri de la Providence	Accueils ruraux	12	
		Habitat Solidarité	Places HU - hors CHRS - (FVV)	

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale
Arrondissement de SEGRE	Secours Catholique / Abri de la Providence	Accueils ruraux	9	9

# Demandes au 115 et réponses apportées

Les réponses apportées par le 115 aux demandes d'hébergement d'urgence en 2019



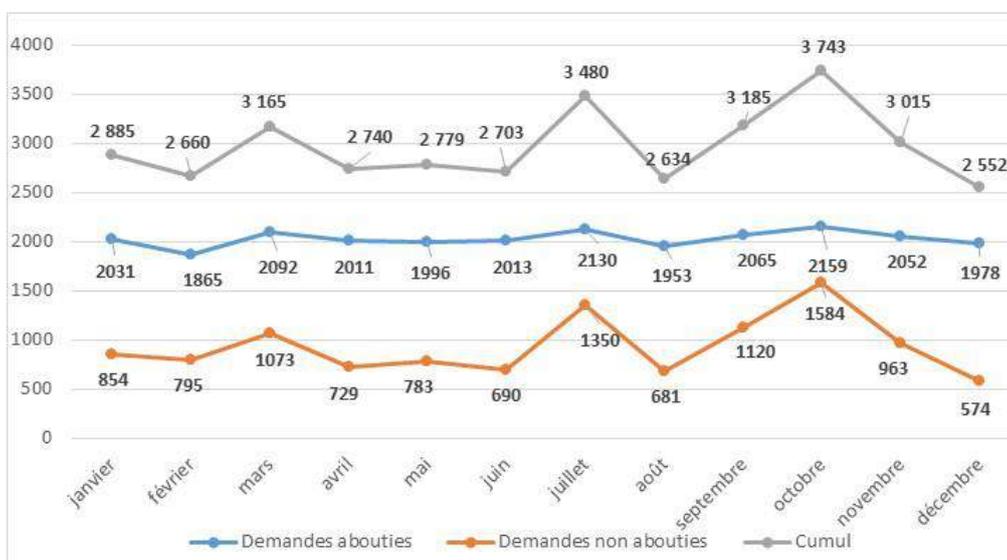
Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2019

**35 541 demandes d'hébergement d'urgence** ont été formulées en 2019 (35 071 en 2018) par 1 896 ménages comprenant 2 902 personnes.

Le 115 a apporté **24 345 réponses ayant abouti à un hébergement** (soit 68,5% des réponses contre 68,5 % en 2018, 75,1 % en 2017 et 81,4% en 2016) et **11 196 réponses n'ayant pas abouti** (31,5%).

La part des demandes abouties reste stable par rapport à 2018. Le nombre de places d'hébergement ayant faiblement augmenté, cette dynamique semble logique au regard de la stabilité du nombre de demandes reçues entre 2018 et 2019.

Evolution mensuelle des demandes abouties et non abouties en 2019



Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2019

**En 2019, le 115 reçoit en moyenne 2 962 demandes par mois (2923 en 2018).** Le nombre de demandes par mois se situe entre 2 552 en juin et 3 743 en octobre. En termes de dynamique annuelle, on observe une relative stabilité de la demande en dessous de la moyenne annuelle entre janvier et juin hormis pour le mois de mars où la demande est plus importante. La demande augmente de manière très importante en juillet (+777 demandes par rapport à juin) pour retomber tout aussi brutalement à un niveau proche de celui constaté au premier semestre. La demande remonte très fortement au mois de septembre et s'établit au-dessus des 3000 durant trois mois consécutif (avec un pic important en octobre : 3 743). Elle redescend finalement en décembre à son niveau le plus bas de l'année.

Si l'on compare l'évolution de la demande par rapport à 2018, on observe des dynamiques proches entre les deux années. Les mois de septembre à novembre connaissent un nombre de demande supérieur à 3000 avec un pic annuel observé au mois d'octobre (3723 en 2018 et 3743 en 2019) pour finalement observer une chute de la demande en décembre. On note par contre un nombre de demande très important en juillet 2019 (3480) alors qu'en 2018 c'était le mois d'août qui avait connu un nombre de demande important durant l'été (3086).

Comme en 2017 et en 2018, le nombre de demandes abouties se situe à des niveaux très proches chaque mois (entre 1865 et 2159). On note la difficulté à répondre à la demande lorsqu'on dépasse les 3000 demandes par mois (entre 32 % et 42 % de demandes non abouties sur les mois concernés contre moins de 30 % de demandes non abouties les autres mois).

# Les demandes au 115 n'ayant pas abouti

## Répartition des motifs de réponses aux demandes n'ayant pas abouti en 2019

	Nombre	En %
Absence de places disponibles ou compatibles avec la composition du ménage	8 014	71,6%
La personne ne s'est pas présentée	1 107	9,9%
Personne a trouvé une autre solution / s'est maintenue dans l'hébergement où elle était / Renvoi vers son réseau	580	5,2%
Refus de la structure d'accueillir la personne orientée	195	1,7%
L'utilisateur n'a pas rappelé le 115 ou a raccroché	79	0,7%
Refus de la proposition par l'utilisateur	79	0,7%
Personne ayant encore besoin de soins médicaux ou hospitalisation	42	0,4%
Refus du 115 lié au comportement de l'utilisateur (agressivité...)	35	0,3%
Personne ne relevant pas du 115	34	0,3%
Départ volontaire de la personne à son arrivée / Conditions d'accueil et de prise en charge inadaptées	33	0,3%
Eloignement géographique / manque de transports en commun	18	0,2%
Fin de prise en charge	14	0,1%
Refus du 115 lié à la problématique du demandeur	10	0,1%
Refus de se séparer des personnes qui l'accompagnent	6	0,1%
Information non renseignée	741	6,6%
Autres motifs	209	1,9%
<b>Total</b>	<b>11 196</b>	<b>100%</b>

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2019

Sur les 11 196 demandes non abouties, 3 sur 4 (8014 demandes contre 8008 en 2018) ont pour motif l'« absence de places disponibles » ou l'« absence de places compatibles avec la composition des ménages ». Cela représente en moyenne 22 demandes par jour sur l'année. Après une année 2018 fortement marquée par l'augmentation de ces deux motifs, on observe en 2019 une stabilité du poids de ces deux motifs dans les demandes non abouties (71,6 % en 2019 contre 72,5 % en 2018)

Sur ces 8014 demandes : 55 % proviennent de personnes de pays Hors UE, 14 % de personnes françaises, 2 % de personnes d'un pays de l'UE et pour 29 % la nationalité des personnes n'est pas renseignée.

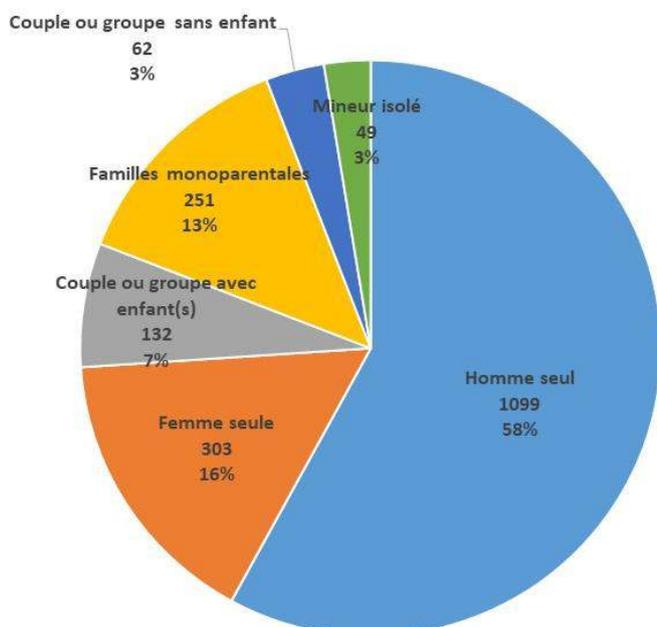
On retrouve ensuite comme **second motif de demandes non abouties** : « la personne ne s'est pas présentée » malgré une orientation vers un dispositif (1107 demandes soit 9,9 % des demandes non abouties contre 851 demandes et 7,7 % en 2018)). Cela représente en moyenne 3 demandes par jour sur l'année. Ce motif était déjà deuxième en 2018 mais connaît une augmentation significative en 2019 (+ 256 demandes).

Dans la même catégorie de motif « la personne a trouvé une autre solution » ou « s'est maintenue dans l'hébergement où elle était » ou a été « renvoyée vers son réseau » (la différence avec le précédent motif étant que l'on a l'assurance que la personne a trouvé un hébergement pour la nuit) apparaissent comme des motifs non négligeables : 580 demandes non abouties soit 1,6 demande par jour (507 demandes en 2018).

Enfin le 4<sup>ème</sup> motif de demandes non abouties est le « refus de la structure d'accueillir la personne orientée ». Ce motif reste cependant très faible puisqu'il ne représente que 1,7 % des demandes non abouties soit 0,5 demande par jour sur l'année (80 demandes et 0,7 des demandes non abouties en 2018).

# Typologie des ménages selon la composition familiale

Composition des ménages ayant formulé une demande d'hébergement auprès du 115 en 2019

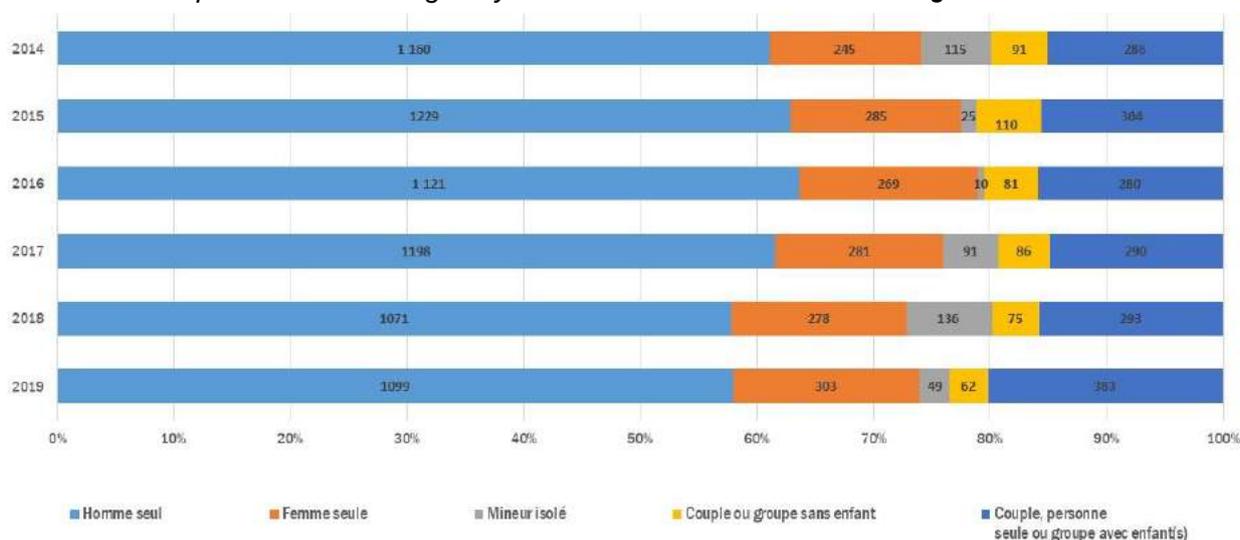


Sur les 1 896 ménages (soit 2 902 personnes contre 2622 en 2018.) ayant appelé le 115 en 2017, 77 % sont des personnes seules contre 80 % en 2018 et 81 % en 2017 (58 % d'hommes seuls, 16 % de femmes seules et 3 % de mineurs isolés). La baisse s'explique par la baisse de la part des mineurs isolés (7 % en 2018 contre 3 % en 2019).

Entre 2018 et 2019, on peut noter une augmentation de 2 % du nombre de ménages ayant formulé une demande au 115 (1853 ménages en 2018, 1946 ménages en 2017, 1761 en 2016 et 1953 en 2015).

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2019

Evolution de la composition des ménages ayant formulé une demande d'hébergement entre 2014 et 2019



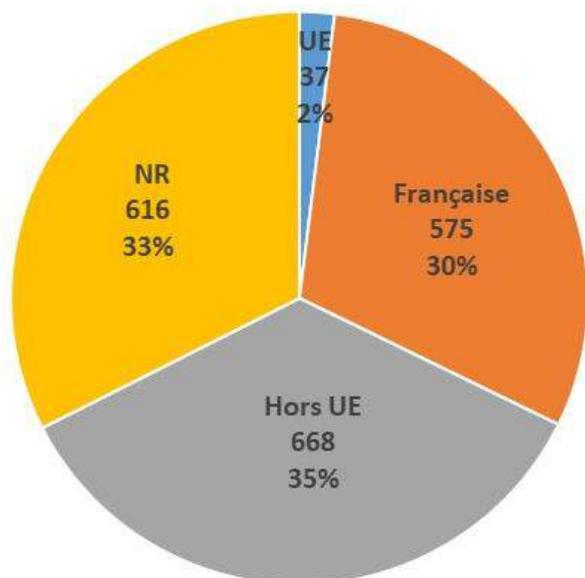
Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2014 à 2019

Après 5 années (de 2014 à 2018) marquées par une grande stabilité de la composition des ménages ayant formulé une demande d'hébergement, on note une évolution assez importante de leur répartition en 2019.

En effet la part des couples, groupes ou personnes seules avec enfant(s) a nettement augmenté. En 2019, ils représentent 20 % des demandeurs, alors que depuis 2014 ils représentaient entre 15 et 16 % des ménages demandeurs.

# Typologie des ménages et des personnes selon la nationalité et la tranche d'âge

Nationalité des ménages demandeurs en 2019



35 % des ménages ayant fait une demande d'hébergement auprès du 115 en 2019 ont une nationalité de pays hors de l'UE (40 % en 2018), 30 % sont français (31 % en 2018), 2 % de pays de l'UE comme en 2018 et pour 33 % des ménages nous n'avons pas la nationalité (27 %).

*Note d'information : La complétude des informations relatives à la nationalité (ainsi qu'au statut administratif) constitue un réel enjeu d'amélioration de complétude afin de mieux connaître le public mobilisant le 115 pour une demande d'hébergement d'urgence. Nous voyons qu'en 2019, le pourcentage des non renseignés a augmenté par rapport à 2018.*

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2019

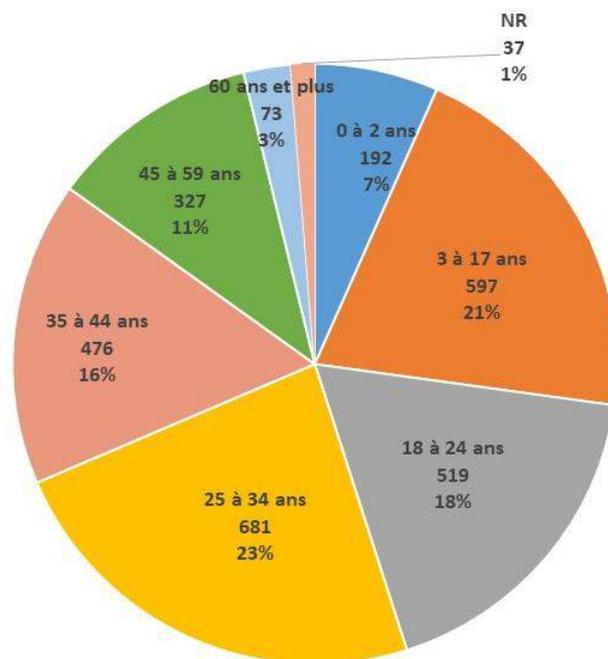
Répartition des âges de l'ensemble des personnes demandeuses au 115 en 2019

Les personnes mineures représentent 789 personnes issues de ménages ayant formulé une demande au 115 en 2019, soit 27 % des personnes (sur ces 789 personnes, 49 sont des personnes isolées se déclarant mineures et 740 des mineurs en famille). **La part des mineurs en famille est en augmentation par rapport à 2017 et 2018 (25 % en 2019 contre 21 % en 2017 et en 2018).** On peut également noter l'augmentation du nombre d'enfant de moins de 3 ans : 192 (contre 153 en 2018 soit 39 de plus).

Le public jeune majeur (18 à 24 ans) représente quant à lui 18 % des personnes (contre 20 % en 2018).

Comme chaque année, les 25 à 34 ans est la tranche d'âge la plus représentée : 23 % (comme en 2018).

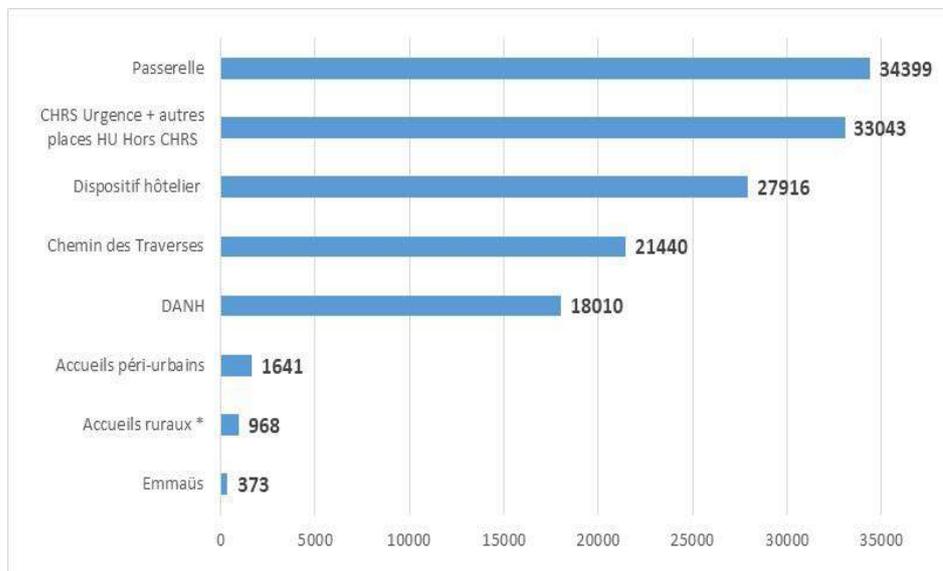
Enfin, on note une baisse de la part des plus de 60 ans depuis 2017 (2,5 % en 2019, 3,4 % en 2018 et 4,1 % en 2017). Ils représentent tout de même 73 personnes en 2019.



Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2019

# Nuitées et occupation des dispositifs

Nombre de nuitées par dispositifs en 2019



**137 790 nuitées en hébergement d'Urgence en 2019** (soit une moyenne de 378 personnes hébergées par nuit sur l'année) dont :

- **25% dans le dispositif Passerelle**
- **24% en CHRS Urgence et autres places HU Hors CHRS**
- **20 % pour le dispositif hôtelier**
- **16 % pour les Chemins de Traverses**
- **13 % au DANH**

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2019

\* La comptabilisation des nuitées des Accueils ruraux est sous-estimée. Les demandes peuvent être également formulées directement à la mairie.

Par rapport aux années précédentes, on peut noter :

- L'augmentation importante du nombre total de nuitées sur l'année (+17 320 nuitées soit en moyenne 47 nuitées de plus par jour).
- Cette augmentation s'explique en grande partie par l'augmentation significative du nombre de nuitées sur le dispositif Hôtelier pour la deuxième année consécutive (16 478 nuitées en 2018 et 8 909 en 2017) : 11438 nuitées de plus par rapport à 2018. Le nombre moyen nuitées/jour s'établit à 76 pour ce dispositif.
- Le nombre de nuitées sur la Halte de Nuit continue à augmenter en 2019 (+ 757 nuits).
- L'augmentation du nombre de nuitées sur le DANH pour la deuxième année consécutive (+703 nuitées en 2019 et +1331 nuitées en 2018).
- Le dispositif Passerelle connaît lui aussi une augmentation du nombre de nuitées par rapport à 2018 : +1311 nuitées
- Le CHRS Urgence et les autres places HU Hors CHRS (Habitat Solidarité, places de coopération SOS Femmes / Bon Pasteur) augmentent également : +3614 nuitées. Cette augmentation est en grande partie la conséquence de création de places dédiées aux femmes victimes de violences sur Angers et Cholet (15 places créées) : 3180 nuitées sur les 15 places de coopération SOS Femmes / Bon Pasteur.

Il est important de souligner que 16743 nuitées correspondent à des places spécifiquement dédiées aux femmes victimes de violences (cumul des nuitées de SOS Femmes, Habitat Solidarité, Foyer Béthanie et places de coopération SOS Femmes/Bon Pasteur, plus l'unité familiale du foyer Pelletier dédiée spécifiquement aux femmes victimes de violence conjugales) soit une augmentation de 4700 nuitées par rapport à 2018 pour ces places dédiées.

### Le taux d'occupation selon le dispositif en 2019

	Moyenne par jour	Capacité annuelle moyenne	Taux d'occupation
Passerelle	94,2	104	91%
CHRS Urgence + autres places HU*	90,5	97	93%
Halte de Nuit (Chemins de Traverses)	58,7	61	96%
DANH**	49,3	51	97%
Accueil péri-urbains	4,5	6	75%

Pour l'ensemble des dispositifs hormis les accueils péri-urbains les taux d'occupation s'établissent à des niveaux supérieurs à 90 %.

Pour la Halte de Nuit, le DANH et Passerelle, les taux d'occupation ont augmenté par rapport à 2018 (respectivement + 3 points de %, +2 points de % et + 4 points de %).

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2019

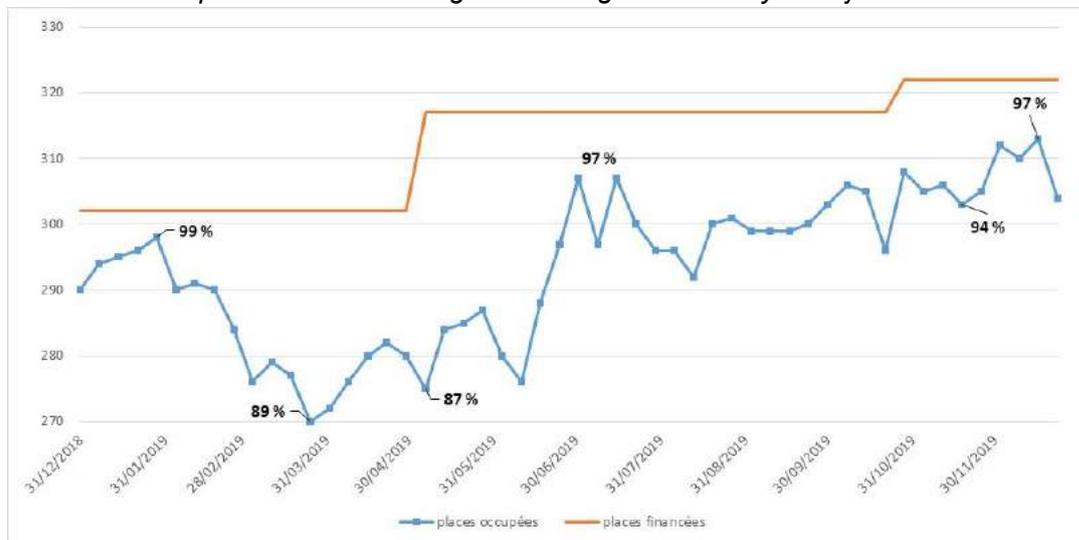
\* Création des 15 places de coopération SOS Femmes / Bon Pasteur le 01 mai 2018 soit une augmentation de 10 places sur l'année.

\*\* Création de 5 places supplémentaires fin octobre 2019 soit une augmentation de 1 place sur l'année.

### Nombre hebdomadaire de personnes en hébergement d'urgence en moyenne journalières en 2019

#### Note d'information :

Les nuitées à l'Hôtel, en Accueil-Ruraux et Péri-Urbain et à Emmaüs ne sont pas comptabilisées dans ce tableau.



Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2019

En janvier et février 2019, le taux d'occupation est proche de la capacité des dispositifs (entre 96 et 99 % d'occupation).

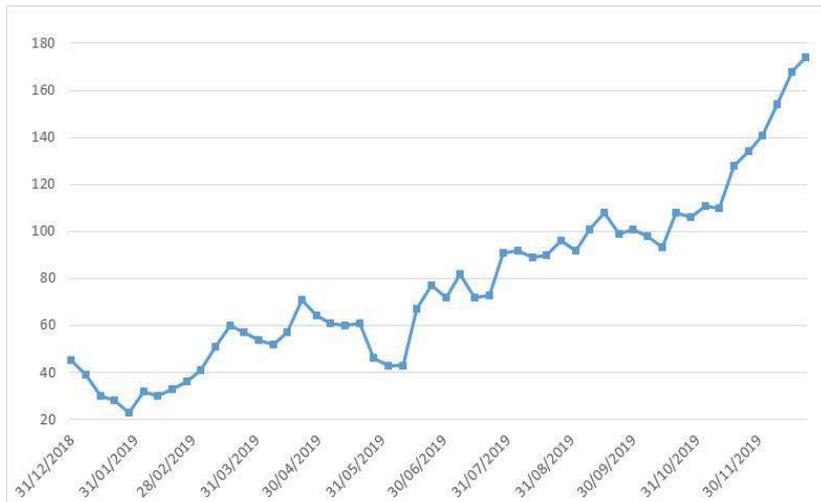
Il chute à la fin du mois de février et reste relativement faible jusqu'à mi-juin (entre 87 et 93 %). Cette faible occupation sur cette période s'explique par une sous-occupation importante du dispositif Passerelle (places bloquées pour permettre d'héberger des personnes évacuées de squat sur Angers) sur la période concernée (entre 11 et 24 places vacantes chaque semaine sur la période ce qui représente entre 3 et 7 % de la capacité de l'ensemble des dispositifs).

Le taux remonte à la fin du mois de juin et reste au-dessus des 94 % (et jusqu'à 97 %) jusqu'à la fin de l'année hormis fin juillet/début août (vacance de places conjoncturelles en raison de plusieurs sorties).

On notera l'évolution de la capacité des dispositifs d'urgence durant l'année 2019 :

- 01 mai 2019 : création des 15 places de coopération Bon Pasteur / SOS Femmes
- Fin Octobre 2019 : création de 5 places supplémentaires sur le DANH

### Nombre hebdomadaire de personnes dans le dispositif hôtelier en moyenne journalière en 2019



Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2019

**En 2019, 76 personnes ont été hébergées sur le dispositif hôtelier chaque nuit en moyenne soit 27 916 nuitées.**

La répartition par action est la suivante :

- 14 086 nuitées pour l'action femmes victimes de violences conjugales (50 %)
- 9300 nuitées pour l'action classique (33 %)
- 4305 nuitées pour l'action évacuation de squat (15 %)
- 155 nuitées pour le Protocole Hôtel (0,6 %)
- 70 nuitées pour l'action Habitat indigne (0,3 %)

Par rapport à 2018, les 3 actions principales entraînant une mise à l'abri sur le dispositif Hôtelier ont fortement augmenté en 2019 : + 6100 nuitées pour l'action femmes victimes de violences, + 2800 nuitées pour l'action classique et + 2800 nuitées pour l'action évacuation de squat.

Du début d'année 2019 jusqu'à la fin de la deuxième semaine de juin 2019, le nombre de nuitées sur le dispositif Hôtel s'inscrit dans la continuité de ce qu'on pouvait constater en 2018 (avec une moyenne de 47 nuitées par jour sur la période). Des variations sont observées mais elles sont les conséquences d'arrivées plus ou moins importantes dans le cadre de la mise à l'abri des femmes victimes de violences (nombre important de demandes de mise à l'abri en mars et avril 2019) ou de personnes mises à l'abri dans l'attente d'une entrée rapide sur un CADA.

Le nombre de nuitées augmente de manière significative dans la deuxième moitié du mois de juin (au-dessus des 70 nuitées par jour) avec une trentaine de personnes mise à l'abri dans le cadre d'évacuation de squat à partir du 19 juin 2019. Malgré les sorties progressives durant le mois de juillet de l'Hôtel des personnes mises à l'abri dans le cadre des évacuations de squat (plus que 9 personnes à la fin du mois de juillet), le nombre de nuitées se maintient en juillet 2019 au-dessus des 70 par jour en raison du nombre de mises à l'abri dans le cadre du protocole femmes victimes de violences (jusqu'à 52 personnes hébergées sur une nuit en juillet).

Le 31 juillet 2019, un nouveau squat est évacué, entraînant la mise à l'abri sur l'Hôtel d'environ 40 personnes, ce qui entraîne une augmentation importante du nombre de personnes hébergées sur l'Hôtel (environ 90 personnes chaque nuit). Le nombre de personnes hébergées chaque nuit restent autour des 100 nuits jusqu'à mi-novembre en raison du maintien de la mise à l'abri de nombreuses personnes évacuées de squat (19 personnes encore présente à mi-novembre), de l'augmentation des mises à l'abri sur le dispositif classique et de la forte demande de mises à l'abri pour les femmes victimes de violences.

A partir de la semaine du 18 novembre 2019, le dispositif Hôtelier connaît une nouvelle augmentation significative du nombre de personnes hébergées chaque nuit. En effet à partir de cette date les mises à l'abri sur le dispositif classique augmente de manière régulière jusqu'à fin décembre (de 50 à mi-novembre jusqu'à 120 à fin décembre). Le nombre de nuitées atteint d'ailleurs son pic lors de la dernière semaine de l'année 2019 avec 174 personnes hébergées en moyenne chaque jour sur la semaine.

# Les motifs de sorties d'hébergement d'urgence

*Note d'information : Les motifs de sorties que nous présentons dans le tableau ci-dessous concernent uniquement les CHRS Urgence (Nazareth, Abri des Cordeliers, Béthanie, SOS Femmes, Pelletier, Equinoxe) ainsi que les places HU d'Habitat Solidarité et les places de coopération Bon-Pasteur / SOS Femmes. Ainsi, les sorties du dispositif hôtelier, du DANH et de Passerelle ne sont pas comptabilisées dans le tableau ci-dessous. Un zoom rapide est présenté à la fin de cette partie pour le dispositif Passerelle et le dispositif hôtelier.*

Répartition des motifs de sorties des dispositifs CHRS Urgence (+ autres places HU) en 2019

Motif de la fin de prise en charge	Nombre	En %
Sortie vers un CHRS insertion ou stabilisation	87	21,9%
Départ volontaire de la personne	52	13,1%
Autres motifs	38	9,5%
Accès à un logement	26	6,5%
Exclusion de la structure	25	6,3%
Personne a trouvé une autre solution	16	4,0%
Sortie vers une résidence sociale	7	1,8%
Sortie vers une structure d'urgence	6	1,5%
Hebergé par des tiers	5	1,3%
Départ sans donner d'explication	3	0,8%
Sortie vers un IML/Sous-Location	3	0,8%
Hospitalisation	2	0,5%
Sortie vers un ALT	2	0,5%
Incarcération	1	0,3%
Retour dans la famille	1	0,3%
Sortie vers un FJT	1	0,3%
Sortie vers une Pension de Famille	1	0,3%
Sortie vers un CADA	1	0,3%
Information non renseignée	121	30,4%
<b>Ensemble</b>	<b>398</b>	<b>100%</b>

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2019

**En 2019, 398 personnes sont sorties d'un CHRS Urgence (+ autres places HU).**

Nous constatons que 30 % des motifs de sorties ne sont pas renseignés dans le SISIAO 115. La transmission de cette information par les différents CHRS du territoire est un vrai enjeu afin de pouvoir analyser plus finement les parcours des personnes passant par l'urgence. L'objectif en 2020 sera d'améliorer sensiblement la collecte de cette donnée par le 115.

## Sur ces 398 personnes sorties :

- 109 sont sorties vers un dispositif SIAO Insertion ou une autre structure d'urgence ou un CADA (soit 39,4 % des motifs renseignés) dont la très grande majorité vers un CHRS Stabilisation ou Insertion
- 26 ont accédé au logement autonome (soit 9,6 % des motifs renseignés)
- 22 ont trouvé une autre solution, sont hébergées par des tiers ou sont revenues dans leur famille (soit 7,9 % des motifs renseignés).

**ZOOM sur le dispositif hôtelier :** Pour les séjours à l'Hôtel, la majorité des séjours n'ont pas de motifs de sorties (fin de séjour automatique) mais pour un certain nombre d'entre eux nous disposons de l'information : 83 personnes sont entrées sur une structure d'urgence, 82 personnes sont entrées sur un dispositif SIAO Insertion, 95 personnes sont entrées sur un CADA et 40 personnes ont accédé à un logement autonome.

**ZOOM sur le dispositif Passerelle (cf. Bilan Passerelle) :** 16 personnes sont sorties vers un dispositif SIAO Insertion, 4 vers un logement parc public, 1 vers un logement parc privé, 1 vers un CPH.

**71 ménages sorties en 2019 des dispositifs hôtelier, Passerelle ou du CHRS Urgence, sont entrées en logement autonome à l'issue de leur parcours urgence.**

## VOLET INSERTION

---

- ➔ 1 316 demandes d'hébergement d'insertion reçues par le SIAO en 2019
- ➔ Représentant 1 930 personnes
- ➔ 77 % des ménages sont des personnes seules
- ➔ 1056 demandes instruites ont fait l'objet d'une orientation vers un dispositif SIAO en 2019
- ➔ 476 ménages ont intégré un dispositif en 2019 (soit 694 personnes) après un délai médian d'attente de 127 jours
- ➔ 497 ménages sont en liste d'attente au 31/12/2019
- ➔ 253 ménages (soit 355 personnes) ayant fait appel récemment (moins d'un an) au 115 ont également déposé une demande d'hébergement d'insertion en 2019 : 148 hommes seuls, 56 femmes seules, 28 familles monoparentales, 12 couples avec enfant(s) et 9 couples ou groupes sans enfant

# Offre d'hébergement d'insertion et de logement accompagné

Offre actualisée au 01 Janvier 2020

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nombre de places/logements	Capacité Totale	
Arrondissement d'ANGERS	Abri de la Providence	Places CHRS Stabilisation	20P	<b>23 places en CHRS Stabilisation</b> <b>162 places en CHRS Insertion</b> <b>14 places en CHRS Bas Seuil</b> <b>46 logements en ALT</b> <b>20 logements en ALT Réfugié</b> <b>19 logements en IML</b> <b>141 logements en Sous-Location</b> <b>6 logements en Sous-Location Réfugiés</b> <b>93 places en Pension de famille</b> <b>2 places en ALT Pension de Famille</b> <b>41 places en Résidence Accueil</b> <b>Des places variables en Résidence Sociale et en FJT</b>	
		Places CHRS Insertion	12P		
		Places Stabilisation – Bas seuil	14P		
		Pension de Famille	22 P		
		IML	1L		
		ALT Réfugiés	13L		
	Anjou Insertion Habitat	ALT	9L		
		Pension de famille	10P		
		Sous location	50L		
	ADOMA	Résidence Sociale	variable		
		ALT	2L		
		ALT Pension de famille	2L		
		Pension de famille	28P		
	Aide Accueil	Places CHRS Insertion	30P		
		ALT	23L		
		Pension de famille - Avrillé	15P		
		Résidence Accueil - La Membrolle	16P		
		Sous-Location Réfugiés (colocation)	6L		
		Sous location	24L		
	Bon Pasteur 49 – Foyer Béthanie	IML	18L		
		Places CHRS Insertion	38P (15UF)		
		CCAS Beaucozé	ALT - FVV		1L
			Sous location		22L
		Habitat et Humanisme	Pension de famille		18P
			Places CHRS Insertion		68P
		France Horizon	ALT		4 L
			Sous location		10 L
			France Terre d'Asile		ALT Réfugiés
		Habitat Jeunes David d'Angers	ALT		2L
			FJT		variable
Sous location			8L		
SOS Femmes		Places CHRS Insertion - FVV	14P		
		Places Stabilisation hors CHRS - FVV	3P		
Toits du Cœur		ALT	3L		
		Sous location	18L		
Foyer Darwin		FJT	variable		
Marguerite d'Anjou		FJT	variable		
UDAF		Résidence Accueil	25P		
Saint Vincent de Paul		ALT	2L		
	Sous location	9L			

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nbre de places/logements	Capacité Totale
Arrondissement de CHOLET	Abri des Cordeliers	Places CHRS Stabilisation	9P	<b>10 places en CHRS Stabilisation</b> <b>61 places en CHRS Insertion</b> <b>7 logements en ALT</b> <b>13 logements en Sous-Location</b> <b>3 logements en Sous-Location Réfugiés</b> <b>15 places en Pension de famille</b> <b>21 places en Résidence Accueil</b> <b>Des places variables en Résidence Sociale et en FJT</b>
		Places CHRS Insertion	9P	
		ALT	4L	
		Pension de Famille	15P	
		Sous location	5L	
	Bon Pasteur 49 – Foyer Pelletier	Places Stabilisation- Hors CHRS	1P (1UF)	
		Places CHRS Insertion	28P (13UF)	
		ALT	1L	
		Sous location	4L	
	La Gautrèche	Places CHRS Insertion	24P	
		Sous-Location Réfugiés (colocation)	3L	
		Résidence Accueil	21P	
	ADOMA	Résidence Sociale	variable	
		ALT	1L	
Habitat Jeune du Choletais	FJT	variable		
Anjou Insertion Habitat	Sous-Location	2L		
Toits du Cœur	ALT	1L		
	Sous- location	2L		

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nbre de places/logements	Capacité Totale
Arrondissement de Saumur	ASEA CAVA	Places CHRS Stabilisation	14P	<b>15 places en CHRS Stabilisation</b> <b>20 places en CHRS Insertion</b> <b>5 places en CHRS Bas Seuil</b> <b>19 logements en ALT</b> <b>13 logements en ALT Réfugiés</b> <b>7 logements en Sous-Location</b> <b>4 logements en IML</b> <b>25 places en Pension de famille</b> <b>1 place en ALT Pension de Famille</b> <b>15 places en Résidence Accueil</b> <b>Des places variables en FJT</b>
		Places CHRS Insertion	20P	
		ALT Réfugiés	2L	
		ALT	6L	
		Places Stabilisation - Bas seuil	5P	
	ADOMA	Pension de Famille	25P	
		ALT Pension de famille	1P	
	Habitat Solidarité	Places Stabilisation- Hors CHRS - FVV	1P (1UF)	
		ALT	8L	
		Sous location	5L	
		IML	4L	
		Habitat mômes	5L	
	France Horizon	ALT Réfugiés	6L	
	France Terre d'Asile	ALT Réfugiés	5L	
Anjou Insertion Habitat	Sous-Location	2L		
Habitat Jeunes du Saumurois	FJT	variable		
UDAF	Résidence Accueil	15P		

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nbre de places/logements	Capacité Totale
Arrondissement de SEGRE	Abri de la Providence	Pension de Famille « Brin d'espoir »	10P	<b>9 logements en Sous-Location</b> <b>4 logements en ALT Réfugiés</b> <b>22 places en Pension de famille</b> <b>1 place en ALT Pension de famille</b>
		ALT Pension de Famille	1P	
		Pension de Famille « Les Sources »	12P	
	France Horizon	ALT Réfugiés	4L	
	Aide Accueil	Sous-Location	3L	
	Anjou Insertion Habitat	Sous-Location	4L	
	Toits du Cœur	Sous-Location	2L	

*Les modifications de l'offre d'hébergement d'insertion et de logement accompagné en 2019 :*

- On observe quelques variations du nombre de logement en Sous-Location. Cependant pour ce dispositif, il n'y a par définition pas de parc fixe, comme pour les autres dispositifs, puisque les captations de logement s'opèrent en fonction des mois-mesures disponibles.
- Augmentation du nombre de logements en IML (+5 logements par rapport au 01 juillet 2018) dans le cadre du développement national de l'IML (défini localement dans la convention relative au déploiement de l'IML.)
- Diminution importante de l'ALT (-19 logement par rapport au 01 juillet 2018).
- Création de 16 places de Résidence Accueil portée par Aide Accueil à la Membrolle-sur-Longuenée.
- Création de 22 places de Pension de Famille portée par l'Abri de la Providence à Angers.
- Création de 18 places de Sous-Location Réfugiés (9 logements avec deux personnes en colocation par logement) : 12 sur Angers portée par Aide Accueil et 6 sur Cholet portées par la Gautrèche.

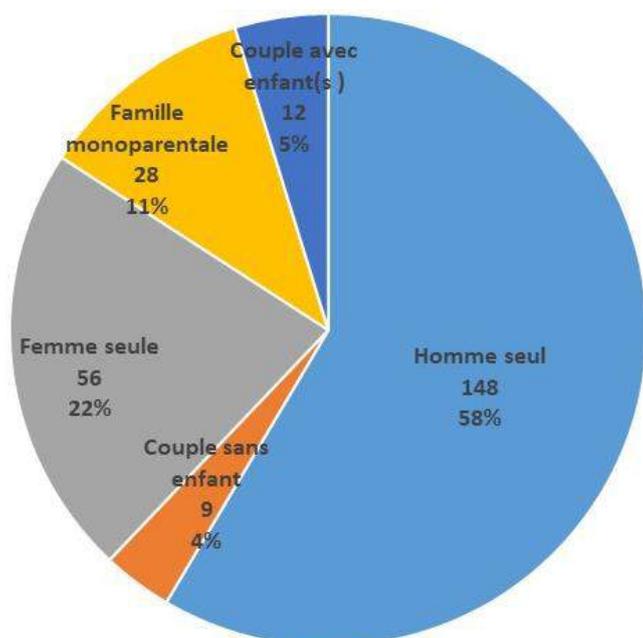
*Les perspectives d'évolution de l'offre d'hébergement d'insertion et de logement accompagné en 2020*

- Création d'une Pension de Famille de 15 places, portée par Anjou Insertion Habitat (début 2020)
- Accélération de la captation de places en IML en mandat de gestion via SOLiHA (renfort de personnel) dans la continuité des enjeux nationaux définis au niveau local dans la convention relative au déploiement de l'IML.
- Augmentation du parc de sous-location réfugiés pour arriver à 40 places (soit 15 logements) : 30 places sur Angers (15 logements) et 10 places sur Cholet (5 logements).

## Articulation urgence – insertion

En 2019, 253 ménages (215 en 2018 et 236 en 2017)), soit 355 personnes, ayant appelé le 115 dans l'année précédente leur demande, ont également formulé une demande d'hébergement d'insertion auprès du SIAO.

### Composition familiale des ménages ayant appelé le 115 récemment ayant formulé une demande auprès du SIAO en 2019



Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2019

➤ 80 % sont des personnes seules, soit 204 personnes.

➤ 57 % des chefs de ménages demandeurs sont âgés de 25 à 44 ans (143) et plus de 1/5 ont moins de 25 ans (54).

➤ 48 % sont sans logement au moment de leur demande (38 % en 2018), 24% sont hébergés en urgence (35 % en 2018), 11 % chez des tiers (12 % en 2018) et 6 % en CHRS Stabilisation ou insertion.

➤ 64 % des ménages demandeurs étaient au moment de la demande sur l'Arrondissement d'Angers (64 % en 2018), 20 % de l'Arrondissement de Cholet (21 %), 13 % de l'Arrondissement de Saumur (13 % en 2018) et 1 % de l'arrondissement de Saumur et 1 % d'autres départements.

# Demandes d'insertion effectuées auprès du SIAO

Nombre mensuel de demandes d'insertion de 2017 à 2019



Source : SIAO49 (tableau Excel), de 2017 à 2019

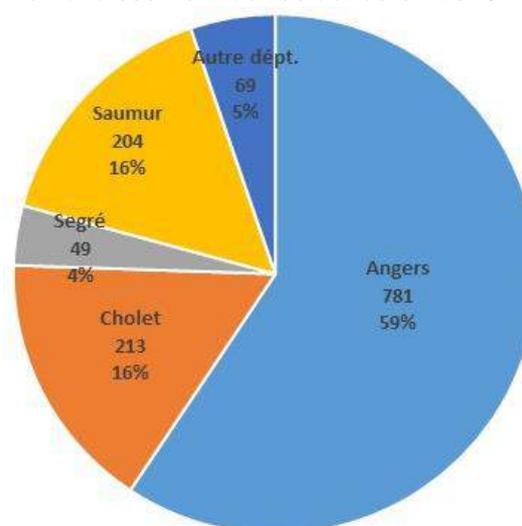
En 2019, le SIAO a reçu 1316 demandes d'hébergement d'insertion représentant 1930 personnes.

Le nombre de demandes est en légère augmentation par rapport à 2017 (+27 demandes). En moyenne, 110 demandes sont reçues chaque mois.

Le nombre de demandes par mois varie entre 83 (février) et 143 (juillet).

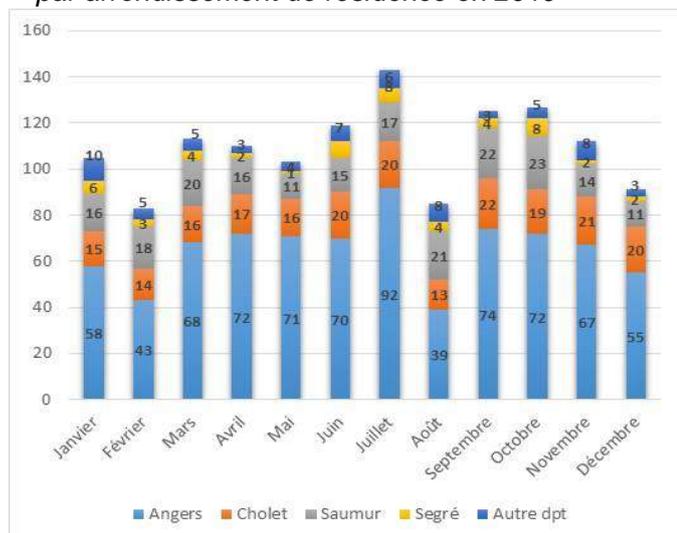
La majorité des ménages ayant fait une demande auprès du SIAO sont domiciliés dans l'arrondissement d'Angers (59,3 %) au moment de la demande. La part est relativement stable depuis 2016 (entre 58 et 60%). Pour les autres demandes, 16,2% des ménages sont domiciliés dans celui de Cholet (en légère baisse chaque année depuis 2016 : 17,4 % en 2016), 15,5 % dans celui de Saumur (en légère augmentation chaque année depuis 2016 : 13,9 % en 2016), 3,7 % dans celui de Segré (stable depuis 2017) et 5,2% des demandes proviennent d'un autre département (en baisse, 6,6 % en 2018, 8,3 % en 2016). Pour la première année, la part des demandes sur Saumur et Cholet est quasi identique (- 9 demandes seulement sur Saumur).

Répartition des demandes d'insertion par arrondissement de résidence en 2019



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

Nombre mensuel de demandes d'insertion par arrondissement de résidence en 2019

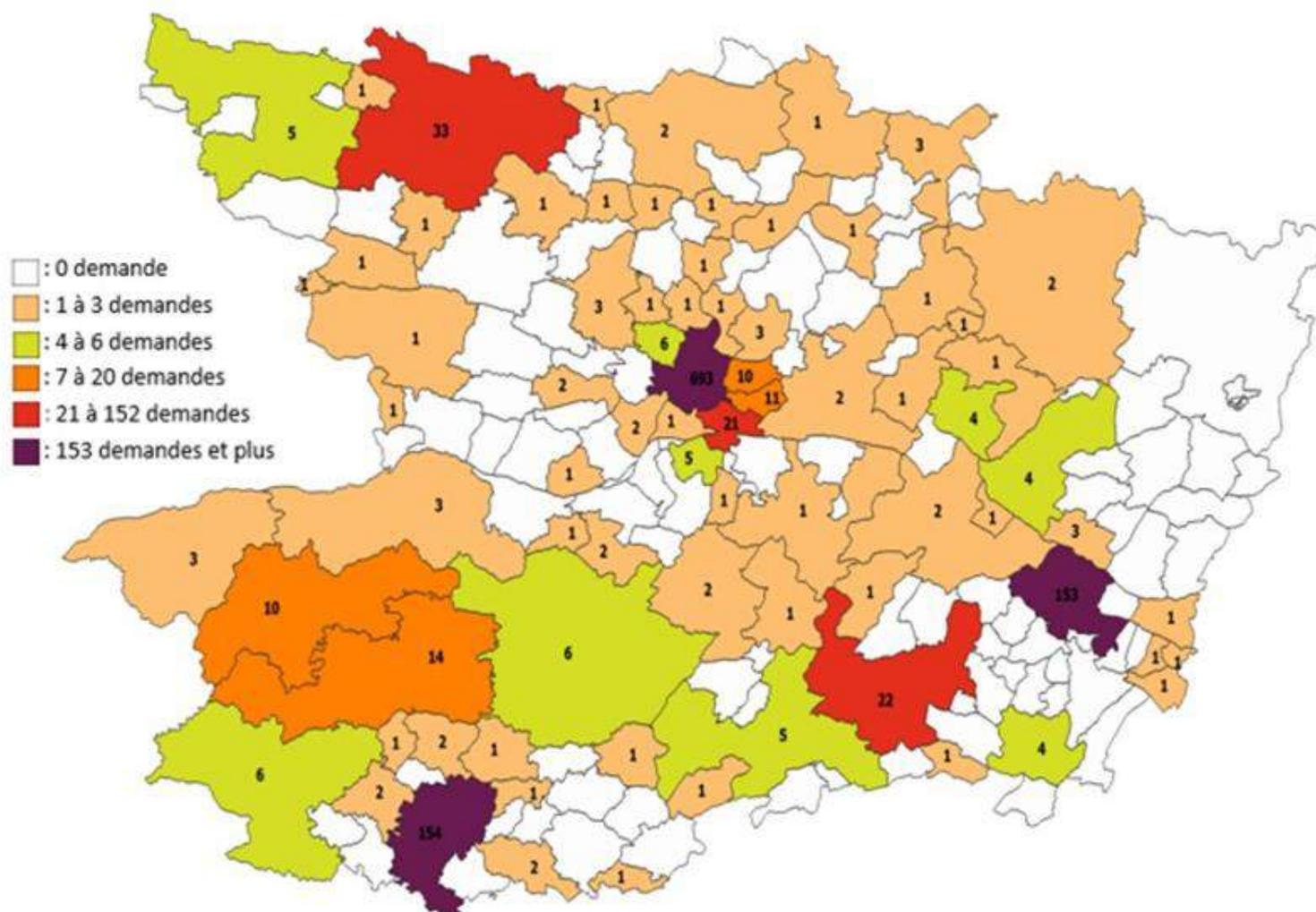


Pour l'ensemble des mois, hormis le mois d'Août, les demandes proviennent majoritairement de l'arrondissement d'Angers (entre 46 % en août et 69 % en mai).

On peut noter pour les arrondissements de Cholet et Saumur, un nombre de demandes mensuel variable en fonction des mois : entre 13 et 22 par mois pour Cholet et entre 11 et 23 pour Saumur. Les demandes provenant de Segré ne dépassent jamais les 8 demandes par mois.

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

## Carte de la demande d'insertion selon la commune de résidence du ménage - 2019



Source : SIAO49 (tableau Excel / QGIS), 2019

**Note de lecture :** 153 ménages résident sur la ville de Saumur au moment de leur demande SIAO

**Note d'information :** Les 69 demandes provenant d'autres départements ne sont pas comptabilisées (86 en 2018 et 79 en 2017)

On observe :

- Une très grande concentration de la demande sur les 3 communes principales du département : 1003 demandes cumulées sur 1316 demandes soit 76 % des demandes (76 % des demandes en 2017 et 2018).
- 56 % des communes n'ont eu aucune demande en 2019 soit 100 communes sur 177 (67 % en 2018 et 64 % en 2017).
- Un nombre de demande en légère augmentation sur les communes de la CU Angers Loire Métropole (hors Angers) : 72 demandes contre 67 en 2018 et 66 en 2017.
- Un nombre de demande en augmentation sur les autres communes que Saumur de l'Arrondissement de Saumur : 51 demandes contre 44 en 2018 et 39 en 2017 (dont 8 sur la CC Baugeois-Vallée et 43 sur la CA Saumur Val de Loire).
- Un nombre de demande en baisse sur la CC Mauges Communauté : 41 demandes contre 51 en 2018 et 59 demandes en 2017.

- Un nombre de demande très faible sur la CA du Choletais (Hors Cholet) mais qui augmente par rapport à 2019 (18 demandes contre 11 demandes en 2018).
- Sur les Communautés de Communes Vallée du Haut Anjou, Loire Layon Aubance, Anjou Loir et Sarthe et Baugeois-Vallée le nombre de demande est, comme en 2018, particulièrement faible avec respectivement 7, 8 et 9 et 8 demandes soit 32 demandes (contre 28 en 2018)
- Sur la CC Anjou Bleu Communauté (Segré), le nombre de demande reçue est en légère augmentation par rapport à 2018 et 2017 (42 demandes contre 37 en 2018 contre 38 en 2017). On note également une forte augmentation des demandes faites sur d'autres villes que Segré en Anjou Bleu.

*La demande SIAO par habitants selon l'EPCI de résidence en 2019*

	Nb de demandes	Nombre d'habitant	1 demande pour... habitants
CU Angers Loire Métropole	764	293 701	384
CA Saumur Val de Loire	196	99 961	510
CA Agglomération du Choletais	172	103 493	602
CC Anjou Bleu Communauté	42	34 679	826
CA Mauges Communauté	41	121 088	2 953
CC Anjou Loir et Sarthe	9	27 690	3 077
CC Baugeois Vallée	8	35 372	4 422
CC Loire Layon Aubance	8	56 223	7 028
CC Vallée du Haut Anjou	7	36 126	5 161

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019. Insee, Populations municipales 2016 de Maine-et-Loire, en vigueur au 1er janvier 2020

On observe en fonction des intercommunalités de grandes variations dans la demande par habitants. Sur les 3 intercommunalités regroupant les trois villes principales du département (Angers Loire Métropole, Saumur Val de Loire et l'Agglomération du Choletais), la demande par habitants est comme en 2018 très importante : respectivement 1 demande SIAO pour 384 (394 en 2018), 1 demande SIAO pour 510 habitants (558 en 2018) et 1 demande SIAO pour 602 habitants (630 en 2018).

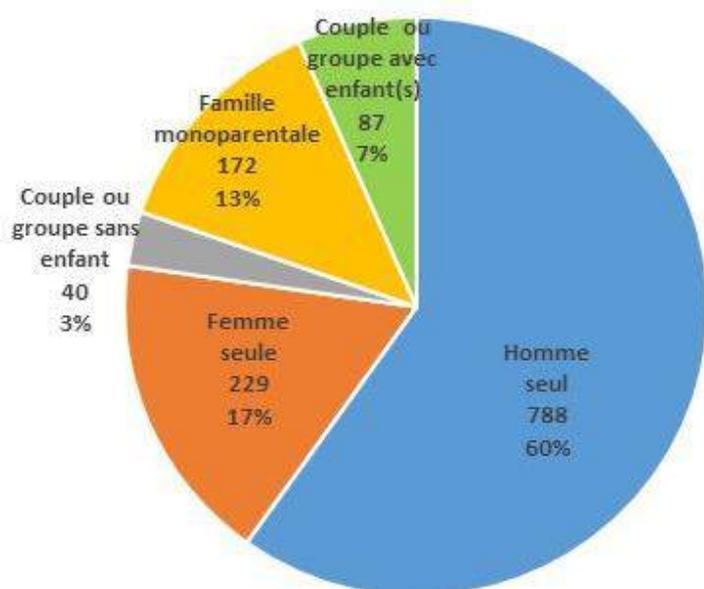
Pour Anjou Bleu Communauté, la forte demande s'explique en grande par la présence d'un CAO (prescripteur de nombreuses demandes) : 1 demande SIAO pour 826 habitants (938 en 2018).

On retrouve ensuite deux intercommunalités (Mauges Communauté, et Anjou Loir et Sarthe) avec environ 1 demande pour 3000 habitants. La dynamique est cependant différente entre les deux territoires puisque pour Mauges Communauté la demande par habitants a diminué en 2019 (1 pour 2 365 en 2018 contre 1 pour 2 953 en 2019) tandis que pour Anjou Loir et Sarthe, elle a fortement augmenté (1 pour 13788 en 2018 contre 1 pour 3077 en 2019).

Pour les CC Baugeois Vallée, Loire Layon Aubance et Vallée du Haut Anjou, la demande par habitant est nettement plus faible avec: respectivement 1 demande SIAO pour 4 422 habitants (1 pour 2718 en 2018), 1 demande SIAO pour 7 028 habitants (1 pour 5 094 en 2018) et 1 demande SIAO pour 5 161 habitants (1 pour 17 896 en 2018).

# Typologie des ménages selon la composition familiale et l'arrondissement de résidence

Répartition des demandes selon la composition familiale des ménages en 2019



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

77% des demandes d'hébergement d'insertion reçues par le SIAO en 2019 concernent des personnes seules. La part des isolés reste identique à 2017 et 2018 mais la part des femmes diminue de 2 points de % pour revenir à son niveau de 2017 (17 % en 2019 contre 19 % en 2018 et 17 % en 2017) tandis que celle des hommes d'autant.

Les familles monoparentales représentent 13 % des ménages (14 % en 2018 et 15 % en 2017). Il s'agit très majoritairement de femmes seules avec enfants : 156 des 172 familles monoparentales.

Comme en 2017 et 2018, la part des ménages avec enfant(s) se situe autour des 20 % (21 % en 2018 et 20 % en 2017).

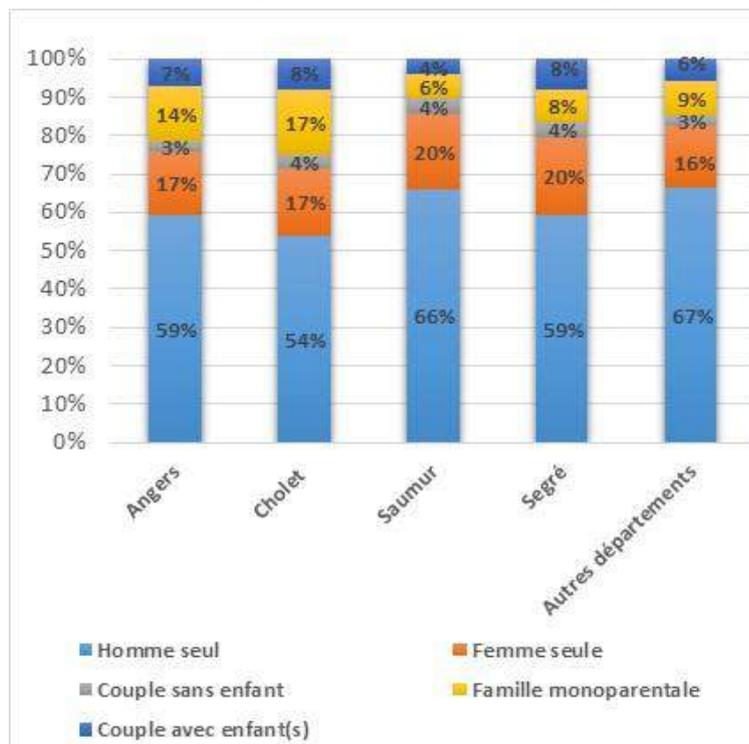
En observant la composition des ménages selon l'arrondissement de résidence, on note :

➤ Comme en 2018, une surreprésentation des hommes seuls sur Saumur et Segré (66%, comme en 2018). Pour Saumur 86% des demandeurs sont des personnes seules.

➤ Une surreprésentation des familles monoparentales sur Cholet (17 % contre 13 % au niveau départemental).

➤ Comme en 2018, une sous-représentation des familles avec enfant(s) sur l'arrondissement de Saumur (10 % contre 20 % au niveau départemental).

Répartition des demandes par arrondissement selon la composition familiale des ménages en 2019



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

# Typologie des ménages selon la tranche d'âge et la composition familiale

## Note explicative

La tranche d'âge des ménages est celle de la personne désignée comme « chef de famille » lors du remplissage de la demande d'hébergement d'insertion faite auprès du SIAO.

Les « chefs de famille » des ménages demandeurs entre 25-44 ans restent nettement majoritaires en 2019 (55 %). La part augmente même de 2 points de %.

La part des chefs de ménages de moins de 25 ans baisse de manière significative par rapport à 2018 (-2,5 points de %). L'année 2018 avait déjà été marquée par une baisse pour les jeunes.

Après avoir augmenté en 2018, la part des 45 à 59 ans reste stable en 2019.

Les + de 60 ans restent une catégorie minoritaire stable (environ 5,5 % des demandes).

Evolution de la demande selon la tranche d'âge des ménages entre 2017 et 2019

Tranche d'âge	2019		2018		2017	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Moins de 25 ans	222	16,9%	250	19,4%	264	20,5%
25 à 44 ans	727	55,2%	686	53,2%	698	54,2%
45 à 59 ans	291	22,1%	282	21,9%	248	19,2%
60 ans et plus	75	5,7%	69	5,4%	69	5,4%
NC	1	0,1%	2	0,2%	15	1,2%
<b>Ensemble</b>	<b>1316</b>	<b>100%</b>	<b>1289</b>	<b>100%</b>	<b>1294</b>	<b>100%</b>

Source : SIAO49 (tableau Excel), de 2017 à 2019

Répartition de la demande selon la tranche d'âge et la composition familiale des ménages en 2019

	Moins de 25 ans	25 à 44 ans	45 à 59 ans	60 ans et plus	NC
Homme seul	124	450	167	47	0
	56%	62%	57%	63%	0%
Femme seule	57	85	61	25	1
	26%	12%	21%	33%	100%
Couple ou groupe sans enfant	16	18	3	3	0
	7%	2%	1%	4%	0%
Famille monoparentale	14	120	38	0	0
	6%	17%	13%	0%	0%
Couple ou groupe avec enfant(s)	11	54	22	0	0
	5%	7%	8%	0%	0%
<b>Ensemble</b>	<b>222</b>	<b>727</b>	<b>291</b>	<b>75</b>	<b>1</b>
	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

Parmi les moins de 25 ans et les plus de 60 ans, on retrouve comme en 2018, une part de femmes seules proportionnellement plus importante que pour l'ensemble des ménages. Elles représentent respectivement 26 % des moins de 25 ans et 33 % des ménages de plus de 60 ans contre 17 % pour l'ensemble des ménages.

Parmi les 25-44 ans et les 45-59 ans, on trouve logiquement une part de ménages avec enfant(s) plus importante que pour les autres tranches d'âge (24 % pour les 25 à 44 ans et 21 % pour les 45 à 59 ans contre 11 % pour les moins de 25 ans et 0% pour les 60 ans et plus).

Enfin, comme en 2018, pour les plus de 60 ans, les personnes seules représentent la quasi-totalité des demandes : 72 sur 75 demandes soit 96 % (96 % en 2018)

# Typologie des ménages selon l'arrondissement et la tranche d'âge

Répartition de la demande selon l'arrondissement et la tranche d'âge en 2019

Arrondissement de résidence	Moins de 25 ans	25 à 44 ans	45 à 59 ans	60 ans et plus	NC	Ensemble
Angers	115	431	186	48	1	781
	15%	55%	24%	6%	0%	100%
Cholet	48	113	41	11	0	213
	23%	53%	19%	5%	0%	100%
Saumur	44	107	38	15	0	204
	22%	52%	19%	7%	0%	100%
Segré	6	32	10	1	0	49
	12%	65%	20%	2%	0%	100%
Autres départements	9	44	16	0		69
	13%	64%	23%	0%	0%	100%
<b>Ensemble</b>	<b>222</b>	<b>727</b>	<b>291</b>	<b>75</b>	<b>1</b>	<b>1316</b>

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

On observe, comme en 2018, une surreprésentation des moins de 25 ans sur les arrondissements de Cholet et Saumur (respectivement 23 et 22 % contre 17 % au niveau départemental).

Pour l'ensemble des territoires les 25 à 44 représentent plus de 50 % des chefs de ménage demandeurs. Leur part se rapproche même des 2/3 sur l'arrondissement de Segré (66 % en 2018).

Sur les trois arrondissements principaux les 60 ans et plus représentent entre 5 et 7 % des ménages demandeurs.

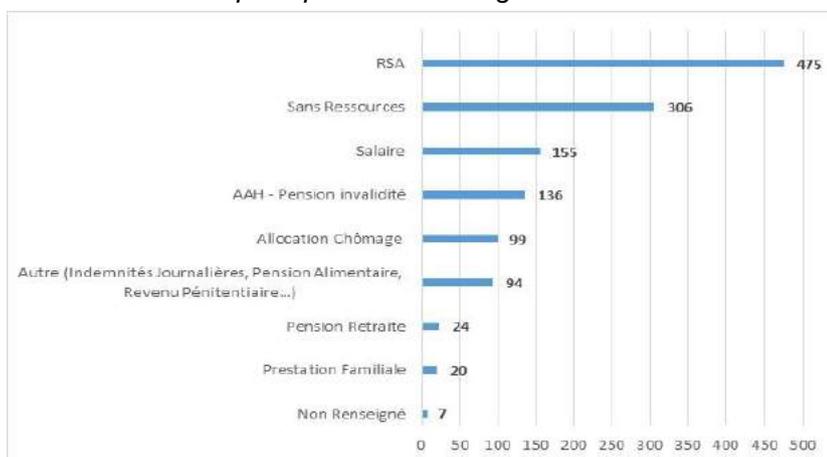
# Ressource principale des ménages demandeurs

Répartition de la ressource principale des ménages demandeurs en 2019

La ressource principale des ménages demandeurs est le RSA (475 ménages, soit 36 % des ménages).

On note également un nombre important des demandes de personnes sans ressources (306 ménages, soit 23%). Enfin, 254 ménages ont comme ressource principale un salaire ou une allocation chômage (20 % des demandeurs).

Enfin, l'AAH est la ressource principale de 10 % des ménages demandeurs (136 ménages).



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

Répartition des ressources principales selon l'âge des ménages demandeurs en 2019

Type de ressources	Moins de 25 ans	25 à 44 ans	45 à 59 ans	60 ans et plus	Non communiqué	Ensemble
Sans Ressources	116 52,3%	135 18,6%	44 15,1%	11 14,7%	-	306 23,3%
RSA	25 11,3%	319 43,9%	110 37,8%	21 28,0%	-	475 36,1%
AAH - Pension invalidité	14 6,3%	75 10,3%	42 14,4%	4 5,3%	1 100,0%	136 10,3%
Salaire	20 9,0%	101 13,9%	28 9,6%	6 8,0%	-	155 11,8%
Allocation Chômage	9 4,1%	49 6,7%	34 11,7%	7 9,3%	-	99 7,5%
Autre (Indemnités Journalières, Pension Alimentaire, Revenu Pénitentiaire...)	36 16,2%	29 4,0%	27 9,3%	2 2,7%	-	94 7,1%
Pension Retraite	-	-	-	24 32,0%	-	24 1,8%
Prestation Familiale	-	15 2,1%	5 1,7%	-	-	20 1,5%
Non Renseigné	2 0,9%	4 0,6%	1 0,3%	-	-	7 0,5%
<b>Ensemble</b>	<b>222 100%</b>	<b>727 100%</b>	<b>291 100%</b>	<b>75 100%</b>	<b>1 100%</b>	<b>1316 100%</b>

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

➤ Plus de la moitié des ménages de moins de 25 ans n'ont aucune ressource (52,3%). La non-accessibilité au RSA peut être une des raisons expliquant la part de jeunes sans ressources.

➤ Chez les 25-44 ans, la ressource principale est le RSA (43,9%). On note toutefois que 18,6% de cette tranche d'âge ne dispose d'aucune ressource, ce qui pose la question de l'accès au droit.

Les salaires et allocation chômage sont la ressource principale de 21,3 % des ménages.

➤ Chez les 45-59 ans, la ressource principale est également le RSA (37,8%). On observe également une part significative de ménages bénéficiant de l'AAH ou de pension d'invalidité (14,4%). Cette part de ménages bénéficiant de l'AAH ou de pension d'invalidité est proportionnellement plus importante que pour les autres catégories d'âge. La part des ménages ayant un salaire ou une allocation chômage est la même que pour la tranche d'âge des 25 à 44 ans. Cependant la part des demandeurs d'emploi est plus importante et celle des personnes en emploi plus faible que pour la précédente tranche d'âge.

➤ Enfin, la retraite apparaît, pour les 60 ans et plus, comme la première ressource principale (32%). On observe également le poids des ménages de plus de 60 ans bénéficiant du RSA (28 % soit 21 ménages). On peut également noter que 14,7 % des plus de 60 ans n'ont aucune ressource.

# Insertion professionnelle des ménages demandeurs

**Note méthodologique :** Concernant les ménages composés de plusieurs personnes, nous avons sélectionné le statut sur le marché de l'emploi du demandeur ou de la demandeuse principale. Ainsi chaque ménage n'est comptabilisé qu'une fois.

La situation professionnelle est celle au moment de la demande SIAO. Elle peut bien évidemment avoir changé par la suite.

*Répartition des ménages demandeurs SIAO en 2019 selon le statut en matière d'emploi*

Statut sur le marché de l'emploi	En nombre	En %
<b>Demandeur d'emploi</b>	<b>620</b>	<b>47,1 %</b>
En emploi	188	14,3 %
En formation	42	3,2 %
Inactif	390	29,6 %
Retraité	30	2,4 %
Non renseigné	46	3,5 %
<b>Ensemble</b>	<b>1289</b>	<b>100 %</b>

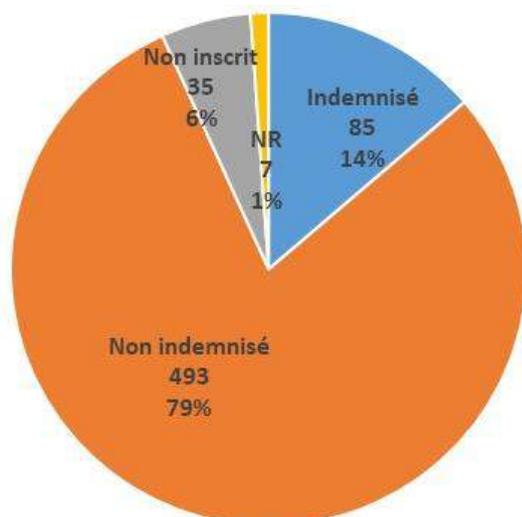
Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

Une part très importante des demandeurs SIAO sont demandeurs d'emploi (47% contre 45 % en 2018). La part des inactifs est également significative : 30 %.

Les personnes en emploi ou en formation représentent quant à elle 18 % des demandes (16 % en 2018).

Enfin, on peut noter la forte diminution par rapport à 2018 des situations pour lesquelles nous n'avons pas d'informations relatives au statut sur le marché de l'emploi (3,5 % contre 17,6 %). Sur les 42 ménages en formation 9 sont indemnisés.

*Répartition des demandeurs d'emploi selon le statut Pôle Emploi en 2019*



**Sur les 620 demandeurs d'emploi, la très grande majorité sont inscrits à Pôle Emploi : 578 demandeurs inscrits (93 %) et 51 non-inscrits (9 %).**

Cependant, la plupart des inscrits ne sont pas indemnisés : 418 sur 494 soit 85 %.

Au final **seulement 85 demandeurs d'emplois sont indemnisés** par Pôle Emploi (78 en 2018).

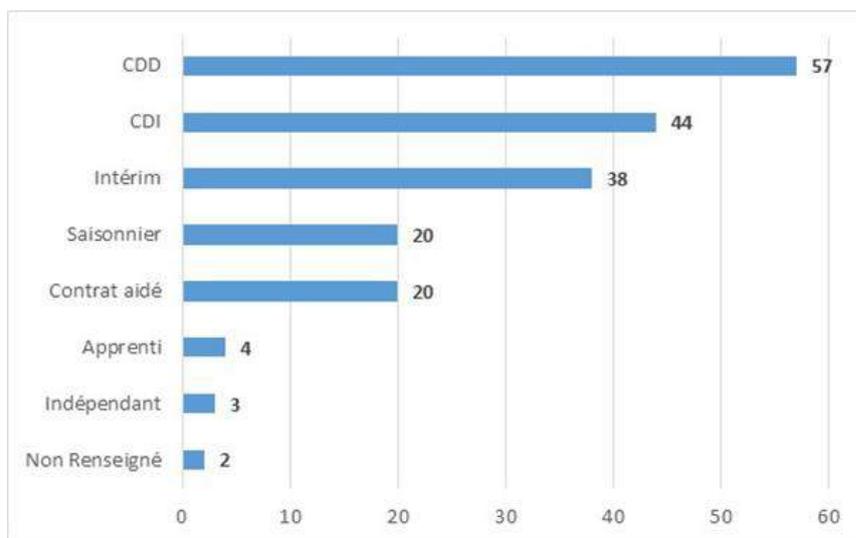
Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

### Répartition des demandeurs SIAO en emploi selon le type de contrat en 2019

Sur les 188 personnes en emploi, 44 sont en CDI soit 23% (22 % en 2018).

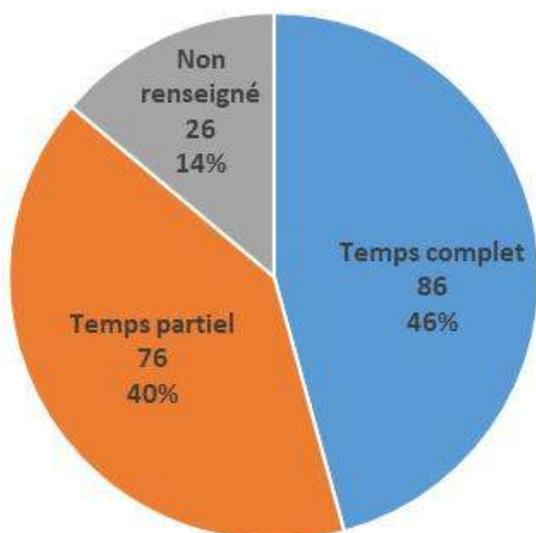
Les CDD et contrats aidés représentent une part significative des personnes en emploi: 77 soit 41 % (41 % en 2018).

Enfin, les contrats particulièrement précaires (intérim, saisonnier) occupent également une part non négligeable des emplois : 58 soit 31 % (26 %).



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

### Répartition des demandeurs SIAO en emploi selon le temps de travail en 2019



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

Au moins 74 personnes sur 177 occupent un emploi à temps partiel et 86 sur 177 un emploi à temps complet.

A la différence de l'item « type de contrat » pour lequel nous avons peu de « non renseigné », concernant le temps de travail, la part des « non renseigné » atteint 14 % soit 26 demandes.

#### Élément complémentaire

Sur les 1316 demandes, nous avons l'information d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) pour 113 d'entre-elles (8,6 % contre 7,6 % en 2018). Sur ces 113 personnes, 75 sont inactives, 30 sont demandeuses d'emploi, 6 sont en emploi et 2 sont en formation.

# L'hébergement au moment de la demande

« L'hébergement chez des tiers » reste comme en 2016 et 2017 et 2018, le premier type d'hébergement au moment de la demande. Cependant, comme en 2017 et 2018, sa part continue de diminuer (23,5 % en 2019 24,3 % en 2018 et 25,7 % en 2017).

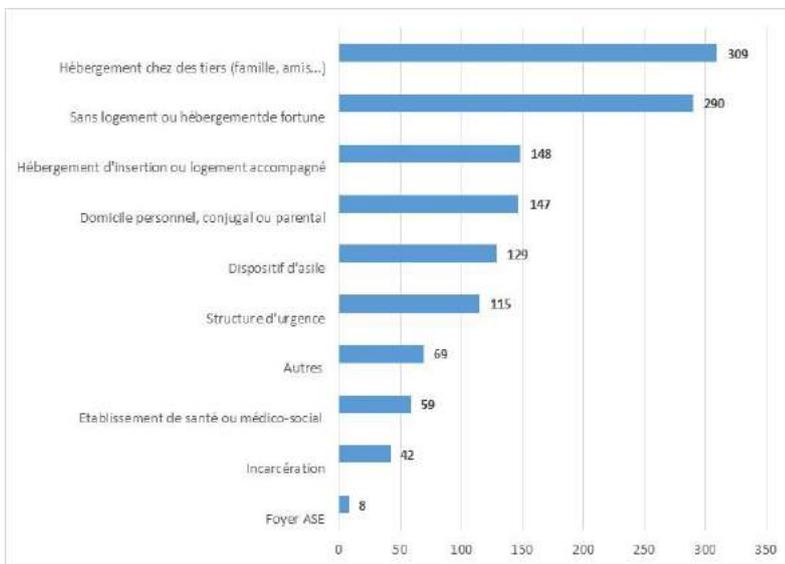
La part des personnes présentes dans un hébergement d'urgence, d'insertion ou un logement accompagné diminue légèrement en 2019 (20 % en 2019 contre 22 % en 2018).

La part des personnes sans logement ou en logement de fortune, après plusieurs années de baisse, reste stable en 2019 : 17 %

La part des ménages disposant d'un logement continue à baisser pour la deuxième année (11 %).

La part des demandes provenant des dispositifs asiles a augmenté par rapport à 2018 (passage de 8 % à 10 %).

Répartition par type d'hébergement des ménages au moment de la demande en 2019



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

Répartition par type d'hébergement au moment de la demande selon l'arrondissement en 2019

Hébergement	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autre dép	Ensemble
Hébergement chez des tiers (famille, amis...)	167	68	55	9	10	309
	21%	32%	27%	18%	14%	24%
Sans logement ou hébergement de fortune	221	38	20	6	5	290
	28%	18%	10%	12%	7%	22%
Hébergement d'insertion / logement accompagné	74	32	28	6	8	148
	9%	15%	14%	12%	12%	11%
Domicile personnel ou conjugal	83	25	27	5	7	147
	11%	12%	13%	10%	10%	11%
Dispositif d'asile	62	13	30	8	16	129
	8%	6%	15%	16%	23%	10%
Hébergement d'urgence	55	26	27	1	6	115
	7%	12%	13%	2%	9%	9%
Autres	43	5	8	9	4	69
	6%	2%	4%	18%	6%	5%
Etablissement de santé/médico-social	34	6	8	4	7	59
	4%	3%	4%	8%	10%	4%
Incarcération	37	0	0	0	5	42
	5%	0%	0%	0%	7%	3%
Foyer ASE	5	0	1	1	1	8
	1%	0%	0%	2%	1%	1%
<b>Ensemble</b>	<b>781</b>	<b>213</b>	<b>204</b>	<b>49</b>	<b>69</b>	<b>1316</b>
	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

Sur l'arrondissement d'Angers on observe comme chaque année depuis 2015, une part des ménages « sans logement ou en hébergement de fortune » nettement plus importante que pour les autres territoires.

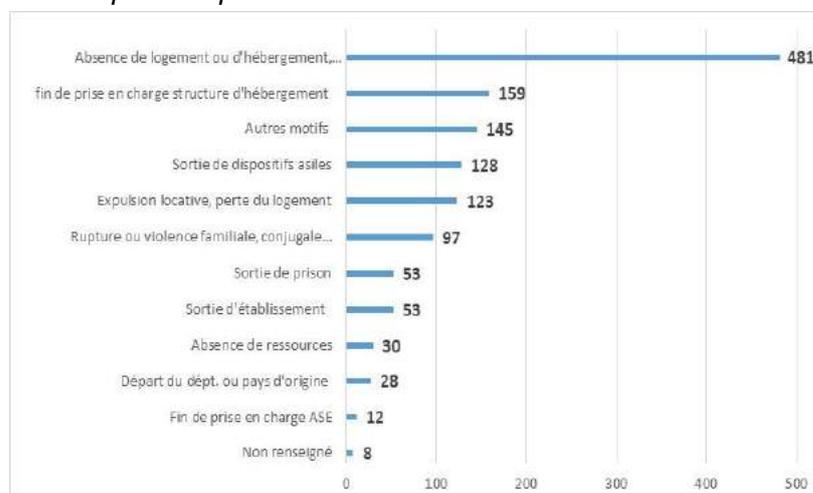
L'arrondissement de Cholet est marqué comme en 2017 par une surreprésentation des ménages « hébergés chez des tiers » et des ménages déjà présents sur un dispositif SIAO (hébergement d'insertion ou logement accompagné).

Sur l'arrondissement de Saumur et de Segré, la part des ménages hébergés en dispositif d'asile au moment de la demande est nettement supérieure à la moyenne départementale (15% sur Saumur et 16 % sur Segré contre 10% au niveau départemental). Cette donnée était déjà constatée en 2017 et 2018.

Parmi les demandeurs des autres départements, on observe un nombre important de demandeurs en dispositif asile (23%) ou incarcéré (7 %) au moment de la demande.

# Les motifs de la demande d'hébergement

Répartition par motif au moment de la demande en 2019



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

Comme en 2018, le principal motif de demande est « Absence de logement ou d'hébergement... » avec 37 % des demandes (30 % en 2018).

On retrouve ensuite la « fin de prise en charge par les structures d'hébergement » avec 12 % des demandes (13 % en 2018).

Les sorties de « dispositifs asiles » apparaissent également comme un motif important : 10 % des demandes.

Enfin, on peut noter le poids non négligeable des expulsions locatives (123 demandes contre 119 en 2018) avec 9 % des demandes (comme en 2018).

Répartition des motifs de demandes d'hébergement d'insertion selon l'arrondissement en 2019

Motif de la demande	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autre dép	Ensemble
Absence de logement ou d'hébergement, logement insalubre, inadapté	311	75	73	10	11	480
fin de prise en charge structure d'hébergement	88	25	37	6	3	159
Autre motif	68	34	26	8	9	145
Sortie de dispositifs asiles	62	13	25	10	18	128
Expulsion locative, perte du logement	80	29	7	4	3	123
Rupture ou violence familiale, conjugale...	53	15	20	4	5	97
Sortie de prison	46	1	1	0	5	53
Sortie d'établissement (fin d'hospitalisation...)	32	10	2	3	6	53
Absence de ressources	12	5	9	2	2	30
Départ du dépt. ou pays d'origine	16	5	1	0	6	28
Fin de prise en charge ASE	8	0	2	1	1	12
Non renseigné	5	1	1	1	0	8
<b>Ensemble</b>	<b>781</b>	<b>213</b>	<b>204</b>	<b>49</b>	<b>69</b>	<b>1316</b>
	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

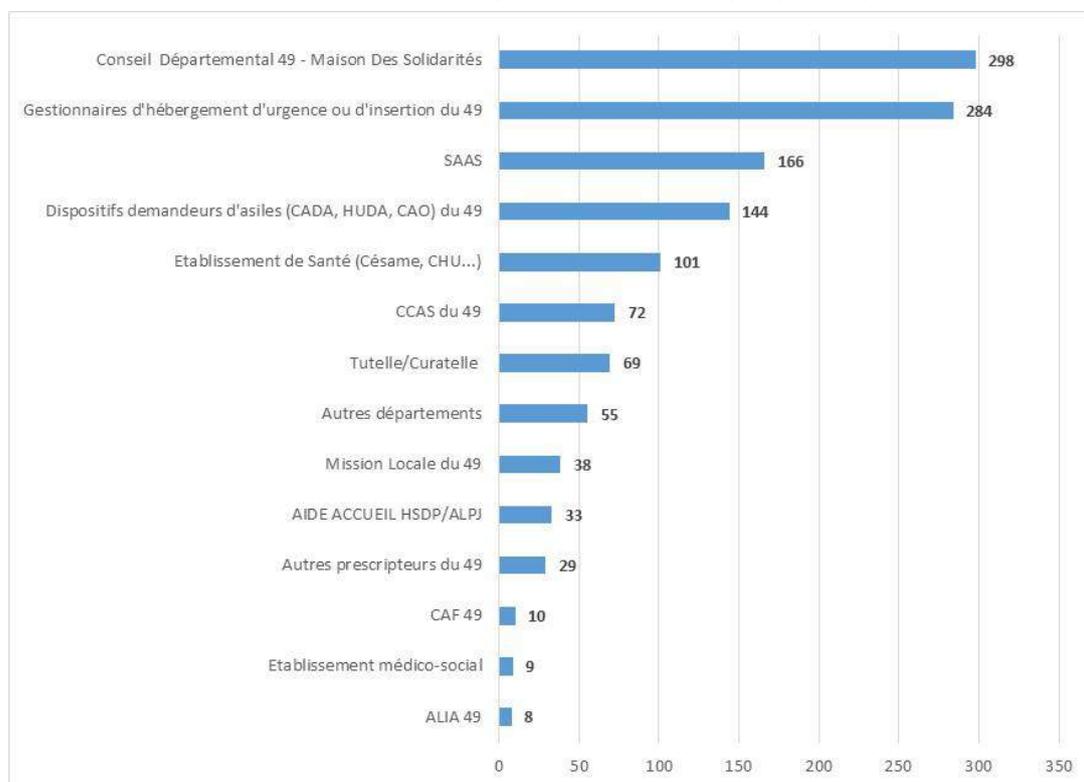
Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

Sur le Saumurois, on note, comme en 2018 la faible part du motif « expulsion locative, perte du logement » (3 % des demandes). Par contre, comme en 2018, les « fin de prise en charge structure d'hébergement » sont surreprésentées (18 % des demandes). C'est également le cas des sorties de dispositifs asiles (12 % des demandes).

Enfin pour les demandes provenant de l'arrondissement de Segré et d'autres départements, le motif « Sortie de prison, de dispositifs asiles » est le premier motif de demande (20 % des demandes pour l'Arrondissement de Segré et 26 % pour les demandes provenant d'autres départements).

# Les prescripteurs

Répartition des demandes d'hébergement d'insertion par prescripteurs en 2019



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

Les 3 premiers prescripteurs sont identiques à 2017 et 2018. Il s'agit :

➤ **du Conseil Départemental via les Maisons des Solidarités (22,6% des ménages demandeurs).** Les MDS deviennent le premier prescripteur (2<sup>ème</sup> en 2017 et 2018). On note par rapport à 2018 une augmentation dans la part des demandes et également en volume (+ 2 points de % et 31 demandes en plus).

➤ **des gestionnaires d'hébergement d'insertion pour 21,6% des demandes** (dans le cadre notamment de parcours HU/HI et de mesures ASLL pratiquées par les associations). Leur poids dans les demandes est légèrement en baisse par rapport à 2017 et 2018 (-2 points de % par rapport à 2017 et 2018) et ils ne sont plus que les deuxièmes prescripteurs de demandes.

➤ **du SAAS avec 12,6 % des demandes.** Pour ce prescripteur, après une année 2018 marqué par une baisse des demandes, on observe en 2019 une augmentation de la part des demandes et du volume de demandes (+ 15 demandes et +1 point de %). Le SAAS reste comme les années précédentes le 3<sup>ème</sup> prescripteur du département.

Les demandes émanant des dispositifs de demandeurs d'asile du 49 augmentent légèrement (+ 9 demandes et + 0,5 points de %) après une année 2018 marquée par une très forte augmentation.

On note une forte augmentation des demandes émanant des établissements de santé pour la deuxième année consécutive (65 demandes en 2017, 81 en 2018 et 101 demandes en 2019). Leur part dans les demandes SIAO est passé entre 2017 et 2019 de 5 % à 7,7%.

Les demandes provenant des CCAS du 49, des services de tutelle/curatelle d'AIDE Accueil HSPD/ALPJ et de la CAF du 49 restent relativement stable par rapport à 2018.

Par contre les demandes provenant d'autres départements ont nettement diminué en 2019 (-17 demandes) ainsi que celle provenant des Missions Locales du 49 (- 9 demandes).

# L'instruction des demandes auprès du SIAO

## Rappel

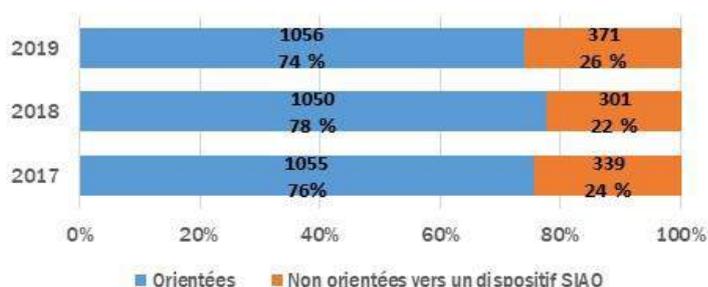
L'instruction des demandes se fait selon deux modalités : la Cellule d'Instruction (CI) qui se réunit deux fois par semaine et la Commission Partenariale d'Orientation (CPO) composée de différents partenaires qui se tient tous les quinze jours.

En 2019, le SIAO a réalisé 1378 instructions de ménages demandeurs unique et validé l'entrée en directe de 49 ménages soit 1427 ménages au total. Par ailleurs, sur les 1378 demandes instruites, 18 concernent un réexamen d'un dossier orienté avant 2018 (pour divers motifs notamment, évolution/modification de la situation du ménage demandeur, refus structure, élargissement de la demande...). Par ailleurs de nombreux dossiers ont été réexaminés plusieurs fois au cours de l'année 2019.

Sur les 1 427 demandes de ménages instruites ou entrées en directes, 1056 ont été orientées vers un dispositif SIAO (soit 74 %) et 371 n'ont pas été orientées vers un dispositif SIAO pour diverses raisons (voir détail p. 28). On peut noter la baisse de la part des demande orientées (- 4 points de % par rapport à 2018) alors que celle-ci augmentait depuis 2016.

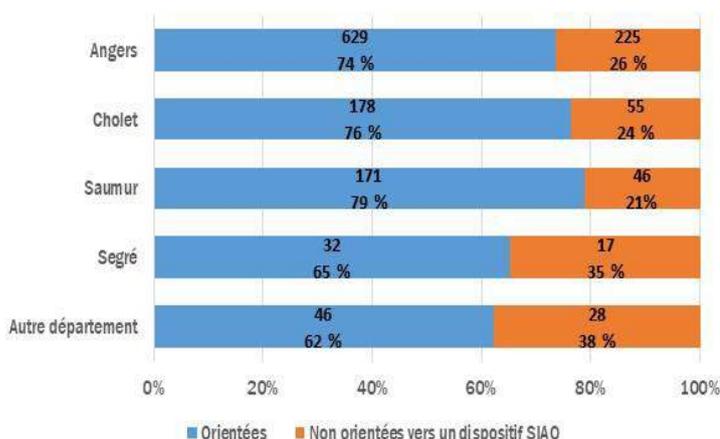
Les demandes non orientées ont pu être orientées vers du logement autonome ou vers des dispositifs non gérés par le SIAO (type TEMPO).

Demands instruites ou entrées en directes : comparaison entre 2017 et 2019



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2017 à 2019

Demands instruites en 2019 par arrondissements



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

Hormis pour les demandes dont le ménage réside hors du département et sur l'Arrondissement de Segré au moment de la demande, pour l'ensemble des arrondissements la part des demandes orientées est supérieure à 74 % et monte même jusqu'à 79 % pour Saumur.

On note une forte baisse des demandes orientées pour l'arrondissement de Segré (-16 points de %) et pour les demandes d'autres départements (-11 points de %). Pour Cholet et Saumur la part des demandes orientées diminue légèrement. Saumur est le seul territoire où l'on observe une augmentation de la part des demandes orientées (+ 3 points de %).

# Les ménages orientés

Evolution des orientations par dispositifs entre 2017 et 2019

	Nombre d'orientations			Part des orientations		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
CHRS Insertion	221	274	274	20,9%	26,1%	26,0%
Sous-location / IML	199	155	170	18,8%	14,8%	16,1%
CHRS Stabilisation	130	126	95	12,3%	12,0%	9,0%
ALT réfugiés	128	105	87	12,1%	10,0%	8,2%
Résidence Sociale	106	78	125	10,0%	7,4%	11,8%
Pension de famille	89	64	63	8,4%	6,1%	6,0%
ALT + Habitat Mômes	65	146	159	6,2%	13,9%	15,1%
FJT	38	30	19	3,6%	2,9%	2%
Résidence Accueil	34	39	24	3,2%	3,7%	2,3%
Sous-location Réfugiés	19	-	-	1,8%	-	-
CHRS Bas seuil	14	21	27	1,3%	2,0%	3%
CHRS Hors Les Murs + Autres	13	12	12	1,2%	1,1%	1,1%
<b>Ensemble</b>	<b>1056</b>	<b>1050</b>	<b>1055</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2017 et 2019

Après plusieurs années de stabilité de la part des orientations en CHRS Insertion (entre 25,5 et 27,5 % depuis 2016), on observe une forte baisse de cette part en 2019 (-5 points de % et - 53 orientations). Néanmoins, le CHRS Insertion reste, en 2019, le premier dispositif vers lequel les ménages sont orientés.

Pour la Sous-Location, la part des orientations a fortement augmenté (+4 points de % et + 44 orientations) après une année 2018 marquée par une baisse par rapport à 2016 et 2017. Cette dynamique s'explique en grande partie par la très forte réduction des orientations vers l'ALT (-81 orientations entre 2018 et 2019) et un transfert de certaines situations vers de la Sous-Location/IML.

Le CHRS Stabilisation reste stable par rapport à 2018 (12 % des orientations).

Pour l'ALT Réfugiés, la dynamique d'augmentation du nombre d'orientations vers le dispositif, observée depuis 2017, se poursuit en 2019 (49 en 2016, 87 en 2017, 105 en 2018 et 128 en 2019).

Pour la Résidence Sociale, après une année 2018 marquée par une forte baisse, le nombre d'orientation remonte aux dessus des 100 orientations comme c'était le cas depuis 2015.

Pour le CHRS Bas Seuil, le recul amorcé en 2018 se poursuit en 2019. Le nombre d'orientation est quasiment deux fois moins important que de 2015 à 2017.

La Résidence Accueil connaît une légère diminution du nombre d'orientation par rapport à 2018 (-5 orientations).

La part des orientations vers de la Pension de Famille qui était stable depuis 2015 (entre 5 et 6 % des orientations depuis 2015) connaît une forte augmentation en 2019 (+2,5 points de % et +25 orientations par rapport à 2018). Cela s'explique par la création effective ou prévue de nouvelles Pension de Famille ayant entraîné un travail de repérage plus important des situations pouvant relever de ces établissements.

Le nombre d'orientation vers le FJT continue à augmenter en 2019 (+ 8 orientations) tandis que celui du CHRS Hors Les Murs reste stable.

Enfin, on note l'émergence d'un nouveau dispositif : la Sous-location réfugiés avec 19 orientations.

### Répartition des orientations par dispositifs selon l'arrondissement de résidence en 2019

Dispositifs	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autre dép.	Ensemble
ALT + Habitat Mômes	31	6	26	0	2	65
	5%	3%	15%	0%	4%	6%
ALT Réfugiés	82	2	37	6	1	128
	13%	1%	22%	19%	2%	12%
CHRS Insertion	109	72	27	1	12	221
	17%	40%	16%	3%	26%	21%
CHRS Stabilisation	82	14	24	3	7	130
	13%	8%	14%	9%	15%	12%
CHRS Bas seuil	9	0	5	0	0	14
	1%	0%	3%	0%	0%	1%
Pension de famille	60	10	12	2	5	89
	10%	6%	7%	6%	11%	8%
Résidence Accueil	13	10	8	1	2	34
	2%	6%	5%	3%	4%	3%
Résidence Sociale	70	17	6	5	8	106
	11%	10%	4%	16%	17%	10%
Sous-location / IML	127	29	22	12	9	199
	20%	16%	13%	38%	20%	19%
Sous-location Réfugiés	13	4	0	2	0	19
	2%	2%	0%	6%	0%	2%
FJT	33	1	4	0	0	38
	5%	1%	2%	0%	0%	4%
CHRS Hors Les Murs	0	13	0	0	0	13
	0%	7%	0%	0%	0%	1%
Ensemble	629	178	171	32	46	1056
	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

En 2019, le nombre d'orientations vers un dispositif SIAO reste relativement stable depuis 2017 (entre 1050 et 1056 orientations).

On observe pour les arrondissements d'Angers, Cholet et Segré une stabilité du nombre d'orientations par rapport à 2018 (+1 demande pour Angers, +2 demandes pour Cholet et - 2 demandes pour Segré). Pour Angers, les orientations avaient baissé entre 2017 et 2018 (-24 orientations), tandis que pour Cholet elles avaient fortement augmenté (+24 orientations). Par contre pour Segré le nombre d'orientations est stable depuis 2017 (35 en 2017, 34 en 2018 et 32 en 2019). On note par contre une forte augmentation du nombre d'orientation pour l'arrondissement de Saumur (+26 orientations). Les orientations vers cet arrondissement avaient déjà augmenté entre 2017 et 2018 (+8 orientations). Les orientations de ménages résidant sur un autre département ont chuté par rapport à 2018 (-15 orientations).

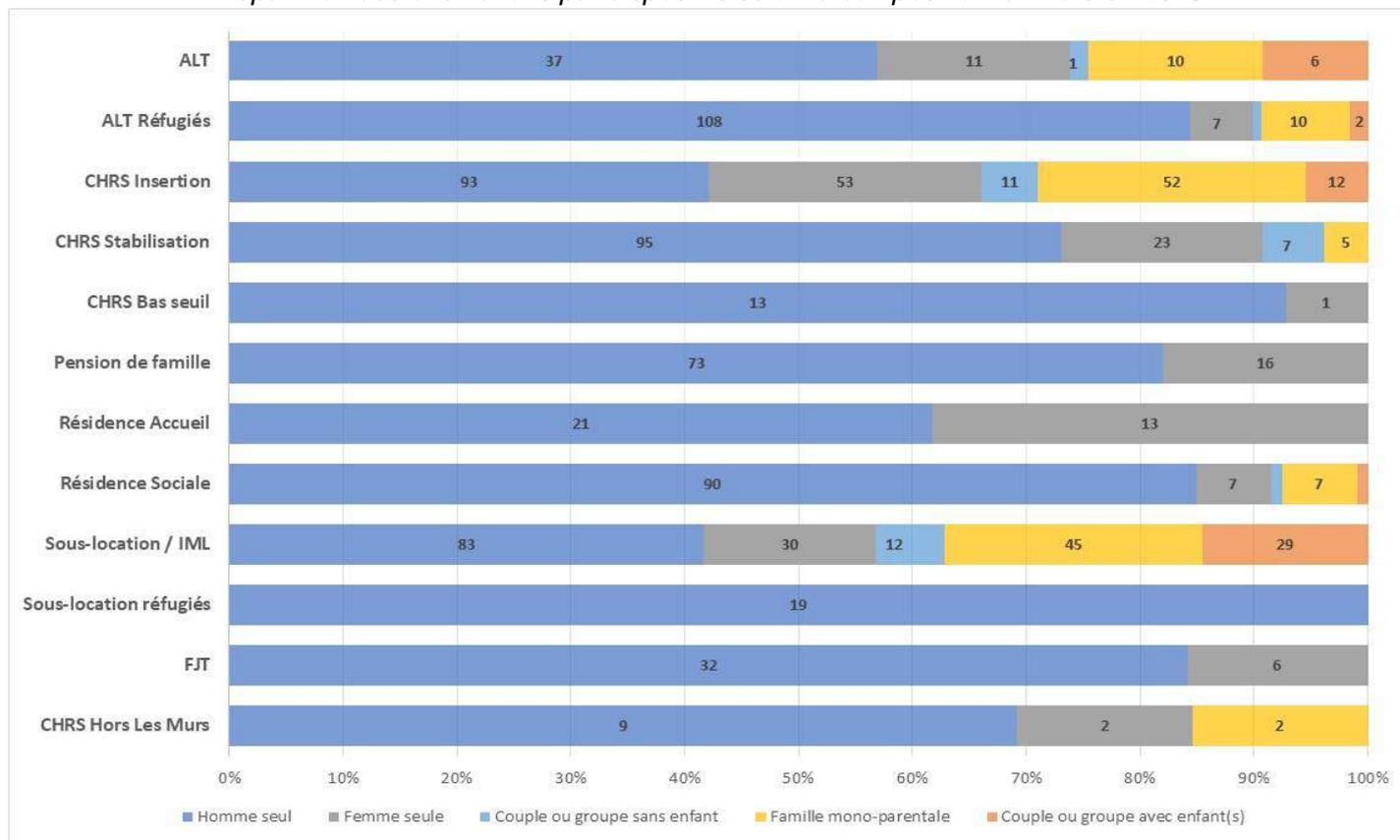
Sur l'arrondissement d'Angers, les orientations en Sous-Location représentent la part la plus importante des orientations (20%). Cette part est en augmentation par rapport à 2018 (+2 points de % et + 14 orientations). Le deuxième dispositif est le CHRS Insertion, qui connaît par contre une forte baisse du nombre d'orientations par rapport à 2017 (- 9 points de % et - 53 orientations).

Comme de 2015 à 2017, sur l'arrondissement de Cholet la part des orientations en CHRS Insertion est très importante (40% des orientations contre 39 % en 2018 et 52 % en 2017).

Sur l'arrondissement de Saumur, l'ALT occupait une part des orientations importantes (26 % en 2018). On observe suite à la diminution de l'ALT (-11 orientations en 2019), une augmentation du nombre d'orientation vers l'IML Sous-Location (+13 orientations en 2019).

Pour Segré, on peut noter la forte augmentation des orientations vers la Sous-Location (+7 orientations). L'ALT Réfugiés occupe toujours une place importante dans les orientations (19 % en 2019 contre 18 % en 2018). La Résidence Sociale reste également un dispositif important dans les orientations de Segré mais il est en forte baisse par rapport à 2018 (13 orientations en 2018 contre seulement 5 en 2019).

### Répartition des orientations par dispositifs selon la composition familiale en 2019



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

➤ Comme nous l'avons vu précédemment, les hommes seuls occupent une part significative dans les demandes faites au SIAO (60 % des demandes en 2019). Pour les ménages orientés, la part des ménages composés d'homme seul est encore plus importante (64% des orientations contre 60 % en 2018). Celle-ci est particulièrement importante sur les dispositifs Sous-location réfugiés (100 %), Bas Seuil (93%), Résidence Sociale (85 %), ALT Réfugiés (84 %), FJT (84 %) et Pensions de famille (82%).

➤ Les femmes seules représentent 17 % des demandes contre seulement 16 % des orientations (19 % des demandes et des orientations en 2018). Elles sont surreprésentées comme en 2018, en Résidence Accueil (38 % des orientations contre 30 % en 2018), en en CHRS Insertion (24 % des orientations comme en 2018). On observe une faible présence dans les orientations en Résidence Sociale, en ALT Réfugiés et en Bas-Seuil.

➤ Les orientations de couples ou groupes sans enfant représentent 3 % de l'ensemble des orientations (3 % des demandeurs SIAO également) contre 2 % des orientations en 2018 (2 % des demandeurs également). On les retrouve principalement en Sous-Location/IML (12 orientations), en CHRS Insertion (11 orientations) et en CHRS Stabilisation (7 orientations). En 2018, l'ALT était le premier dispositif en matière d'orientation pour cette composition familiale.

➤ 12 % des ménages orientés vers un dispositif SIAO sont des familles monoparentales (13 % des demandeurs) contre 13 % en 2018 (14 % des demandeurs) Comme en 2018, la première orientation est le CHRS insertion (52 orientations soit 40 % des orientations des familles monoparentales). On retrouve également une forte concentration de cette composition familiale dans les orientations vers la Sous-Location (45 orientations).

➤ Les couples ou groupes sans enfant représentent 5 % des orientations pour 7 % des demandeurs (même parts qu'en 2018). Les orientations se font majoritairement vers de la Sous-Location/IML (29 orientations soit 15% des orientations vers ce dispositif), et du CHRS Insertion (12 soit 5 %). L'ALT a fortement diminué pour cette composition (-8 orientations).

# Les ménages non orientés vers le SIAO

Sur les 1427 demandes instruites ou entrées en directes en 2018, 371 n'ont pas été orientées vers un dispositif du SIAO (339 en 2017). Elles représentent 26,0 % des demandes instruites (22,3 en 2018, 24,3 % en 2017 et 29,9 % en 2016).

Ainsi au 06/01/2020 :

- **151** ont fait l'objet d'un refus
- **108** demandes sont à actualiser.
- **69** ont été classées
- **37** ont trouvé une autre solution
- **5** demandes complexes sont renvoyées en CPO
- **1** est en instruction

**Cela signifie que 114 demandes peuvent encore être orientées vers un dispositif SIAO.**

## Les Motifs de refus du SIAO en 2019

Motif de refus	Nombre
Relève du logement autonome	69
Statut administratif / Dispositifs asiles	24
Relève de l'urgence	15
Préconisation TEMPO	15
Relève du soin ou du médico-social	11
Ne relève pas du SIAO	6
Autres motifs	5
Préconisation ou poursuite de l'ASLL	4
Orientations vers un centre maternel	1
Manque d'adhésion	1
<b>Total</b>	<b>151</b>

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

## ➤ 151 refus en 2019 contre 153 en 2018

Le principal motif de refus est « relève du logement autonome » : 69 refus soit près de la moitié des refus (75 en 2018).

On retrouve ensuite le motif « relève des dispositifs d'asiles » (24 refus).

Enfin, les motifs « relève de l'urgence » et « préconisation TEMPO » représentent 15 refus chacun (contre respectivement 16 et 7 en 2018).

## ➤ 69 demandes classées en 2019 contre 82 en 2018

On retrouve principalement trois motifs de classement :

- « Départ vers un autre département » avec 27 soit 39 % des demandes classées (54 % en 2018).
- « Sans suite, sans nouvelles » avec 24 soit 35 % des demandes classées (24 % en 2018).
- « Demande annulée » avec 16 soit 23 % des demandes classées (18 % en 2018).

## Les motifs de demandes classées en 2019

Motif de classement	Nombre
Départ vers un autre département	27
Sans suite, sans nouvelles	24
Demande annulée par le ménage	16
Décédé	1
Incarcération	1
<b>Total</b>	<b>69</b>

Source : SIAO49, (tableau Excel), 2019

## Les motifs de ménages ayant trouvé une autre solution en 2019

Motif des autres solutions	Nombre
Logement autonome	18
Solution dans un autre département	6
Autres motifs	4
Entrée dans un CPH	3
Hebergé chez un tiers	2
Entrée dans un FJT	2
Entrée à l' Espace Saint-Pierre	2
<b>Total</b>	<b>37</b>

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

## ➤ 37 demandes ayant trouvé une autre solution en 2019 contre 32 en 2018.

Pour les ménages ayant trouvé une autre solution, on retrouve 2 motifs principaux:

- « Accès au logement autonome » avec 18 demandes (49 %) contre 14 en 2018.
- Solution dans un autre département (6 demandes (16 %) contre 10 demandes en 2018.

# La liste d'attente au 01/01/2020

Liste d'attente au 03/01/2020 par dispositifs et selon la composition familiale	Angers	Angers Cholet	Angers Cholet Saumur	Angers Saumur	Cholet	Cholet Saumur	Saumur	Segré	Total général	Ménages positionnés sur un hébergement/ logement vacant/ proposés à une structure pour la sous-location	Ménages en cours d'intégration
<b>ALT</b>	<b>1</b>						<b>2</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Femme seule avec enfant(s)	1								1		
Homme seul							2		2		
<b>ALT Pension de Famille</b>							<b>2</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Homme seul							2		2		
<b>ALT Réfugiés</b>	<b>50</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>3</b>		<b>1</b>		<b>56</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
Couple avec enfant(s)	2								2		
Femme seule	4								4		
Femme seule avec enfant(s)	5				1				6		
Homme seul	39	1		1	2		1		44		
<b>ALT Résidence Sociale</b>	<b>3</b>				<b>1</b>				<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Femme seule	1								1		
Homme seul	2				1				3		
<b>CHRS Bas Seuil</b>	<b>7</b>	<b>1</b>		<b>6</b>			<b>4</b>		<b>18</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Femme seule	2	1							3		
Homme seul	5			6			4		15		
<b>CHRS Hors les Murs</b>					<b>3</b>				<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Femme seule					1				1		
Homme seul					2				2		
<b>CHRS Insertion</b>	<b>57</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>20</b>		<b>6</b>		<b>103</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
Couple avec enfant(s)	2		1		1				4		
Couple sans enfant	2	1			2				5		
Femme seule	15	2			4		1		22		
Femme seule avec enfant(s)	15	1			6				22		
Groupe d'adultes avec enfant(s)	1								1		
Groupe d'adultes sans enfant					1				1		
Homme seul	22	3	8	4	6		5		48		
<b>CHRS Stabilisation</b>	<b>27</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>6</b>		<b>56</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Couple sans enfant	2						1		3		
Femme seule	5		1	1					7		
Groupe d'adultes sans enfant			1						1		
Homme seul	20	3	8	5	3	1	5		45		
<b>FJT</b>	<b>11</b>						<b>1</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	<b>0</b>
Femme seule	1								1		
Homme seul	10						1		11		
<b>Habitat Mômes</b>							<b>1</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Femme seule avec enfants							1		1		
<b>IML/Sous-location / Colocation</b>	<b>87</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>108</b>	<b>41</b>	<b>20</b>
Couple avec enfant(s)	5				2				7		
Couple sans enfant	3				2				5		
Femme seule	12			1	2			2	17		
Femme seule avec enfant(s)	14				2		1		17		
Groupe d'adultes sans enfant	3								3		
Homme seul	48	1			4	1	1	1	56		
Homme seul avec enfant(s)	2				1				3		
<b>Pension de Famille</b>	<b>32</b>			<b>1</b>	<b>3</b>		<b>2</b>		<b>38</b>	<b>24</b>	<b>0</b>
Femme seule	8				1				9		
Homme seul	24			1	2		2		29		
<b>Résidence Accueil</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>12</b>	<b>1</b>	<b>5</b>		<b>34</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Femme seule	5	1			5		1		12		
Homme seul	9		1		7	1	4		22		
<b>Résidence Sociale</b>	<b>45</b>	<b>4</b>			<b>10</b>				<b>59</b>	<b>19</b>	<b>0</b>
Couple avec enfant(s)	1								1		
Femme seule	4				1				5		
Femme seule avec enfant(s)	1								1		
Homme seul	38	4			9				51		
Homme seul avec enfant(s)	1								1		
<b>Total général</b>	<b>334</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>68</b>	<b>3</b>	<b>32</b>	<b>3</b>	<b>497</b>	<b>112</b>	<b>26</b>

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

**Note :** Ménages positionnés sur un hébergement/logement vacant : Les ménages ont été proposés par le SIAO à une structure ayant des places vacantes. Le SIAO est en attente de la réponse des structures d'hébergements concernant ces ménages proposés. Les ménages sont toujours comptabilisés dans la liste d'attente. Par contre, les ménages en cours d'intégration ne sont plus comptabilisés sur liste d'attente

### Ménages en Liste d'attente au 02/01/2020

Nature des dispositifs	Nbre de ménages en attente au 02/01/20	Délai médian d'attente* (en jours) au 02/01/20
IML/Sous-Location + Sous-Location Réfugiés	108	84 jours
CHRS Insertion	103	112 jours
Résidence Sociale (+ALT RS)	63	92 jours
ALT Réfugiés	56	86 jours
CHRS Stabilisation	56	79 jours
Pension de Famille (+ALT PF)	40	118 jours
Résidence Accueil	34	169 jours
CHRS Bas Seuil	18	283,5 jours
FJT	12	86 jours
ALT + Habitat Môme	4	93,5 jours
CHRS Hors les Murs	3	44 jours
<b>Ensemble</b>	<b>497</b>	<b>100 jours</b>

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

\* Délai d'attente à compter de l'orientation

**Au 02/01/2020, 497 ménages sont en liste d'attente depuis 100 jours** (délai médian), dont 112 ménages positionnés sur un hébergement ou un logement vacant ou orientés dans le cadre de convention de partenariat (Résidence Sociale, FJT) ou de mois-mesures dans le cadre de la sous-Location. En plus des ménages sur liste d'attente, 26 ménages étaient en cours d'intégration ou en cours de captation.

Le délai médian d'attente a diminué par rapport à 2018 (-11 jours) mais reste supérieur à celui de 2017 (82 jours).

Par rapport à 2018, le délai médian a augmenté pour l'IML/Sous-Location (+10 jours), pour l'ALT Réfugiés (+19 jours), pour le CHRS Bas Seuil (+92 jours) et pour le FJT (+38 jours). Il a diminué pour le CHRS Insertion (-19 jours), pour la Résidence Sociale (-30 jours), et pour le CHRS Stabilisation (-7 jours). Le délai reste stable pour la Résidence Accueil et pour la Pension de Famille.

Enfin, le délai médian d'attente depuis l'orientation pour les ménages sur liste d'attente est supérieur à 6 mois uniquement pour un dispositif : le CHRS Bas Seuil (plus de 9 mois).

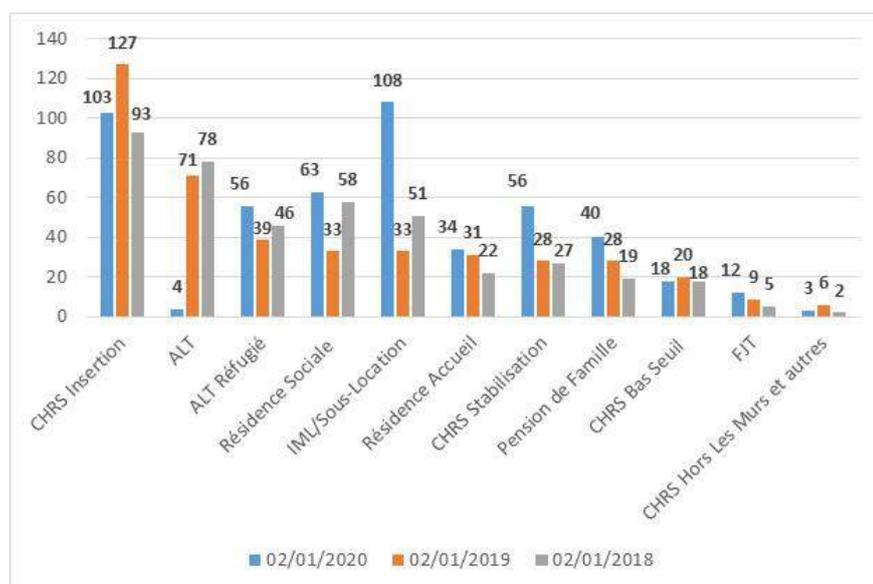
L'augmentation des ménages sur liste d'attente IML/Sous-Location (+75) s'explique en grande partie par la diminution de l'ALT (plus que 4 ménages sur liste d'attente contre 71 début 2019). Cela a entraîné un transfert de nombreuses situations vers de la Sous-Location. La création du dispositif Sous-Location Réfugiés a également entraîné une augmentation de cette liste d'attente.

La Liste d'attente CHRS Insertion a diminué (-24) en raison de l'arrêt des orientations de réfugiés vers ce dispositif. En parallèle la liste d'attente ALT Réfugiés a augmenté (+17).

La liste d'attente CHRS Stabilisation a fortement augmenté (+28 ménages) ainsi que celle de Résidence Sociale (+30 ménages).

La Pension de Famille connaît une augmentation de sa liste d'attente (conséquence d'orientation en vue de futures entrées sur la pension de Famille d' AIH). La liste d'attente de Résidence Accueil continue d'augmenter (+3) malgré la création d'une nouvelle Résidence en 2019. La liste d'attente FJT continue également à augmenter (+3) en raison de la montée en puissance du dispositif. Enfin la liste d'attente CHRS Bas Seuil reste stable malgré un délai d'attente très long.

Evolution entre le 02/01/2018 et le 02/01/2020 des ménages en liste d'attente selon le dispositif



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2017 à 2019

# Les ménages entrés

## Répartition des ménages intégrés par dispositifs et selon l'arrondissement en 2019

**476 ménages sont entrés dans un dispositif d'hébergement d'insertion ou de logement accompagné en 2019 soit 694 personnes.** (540 ménages et 784 personnes en 2018 et 529 ménages et 810 personnes en 2017).

Les principaux dispositifs intégrés par les ménages sont :

- l'IML/sous-location (108 ménages soit 23 %)
- les CHRS Insertion (95 ménages soit 20 %)
- la Pension de Famille (50 ménages soit 11 %)
- l'ALT Réfugiés (46 ménages soit 10 %)
- Le CHRS Stabilisation (46 ménages soit 10 %)
- La Résidence Sociale (44 ménages soit 9 %)

Sur l'arrondissement d'Angers, le premier dispositif est la sous-location/IML (33 % des entrées). Le CHRS Insertion est le 2ème dispositif en matière d'entrée (12 % des entrées) mais les ménages de l'arrondissement sont moins souvent entrés sur ce dispositif que pour Cholet et Saumur. Il est également en forte baisse par rapport à 2018 (-19 entrées).

Dispositif	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
ALT	20	2	15		37
	7%	2%	15%		8%
ALT Réfugiés	23		20	3	46
	9%		21%	21%	10%
CHRS Bas seuil	2		3		5
	1%		3%		1%
CHRS Hors les Murs		6			6
		6%			1%
CHRS Insertion	31	46	18		95
	12%	47%	19%		20%
CHRS Stabilisation	19	12	15		46
	7%	12%	15%		10%
FJT	13	1	1		15
	5%	1%	1%		3%
Habitat Môme			5		5
			5%		1%
Pension de famille	30	6	8	6	50
	11%	6%	8%	43%	11%
Résidence Accueil	15		4		19
	6%		4%		4%
Résidence Sociale	26	18			44
	10%	7%			9%
Sous-location / IML	88	7	8	5	108
	33%	7%	8%	36%	23%
Ensemble	267	98	97	14	476
	100%	100%	100%	100%	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), de 2015 à 2019

Sur l'Arrondissement de Cholet, les entrées en CHRS Insertion représentent 47 % des entrées (contre 35 % et 40 entrées en 2018) On peut noter les 6 entrées en CHRS Hors les Murs et les 18 entrées en Résidence Sociale.

Sur l'arrondissement de Saumur, les entrées sont beaucoup moins concentrées sur le CHRS qu'en 2017 et 2018 (37 % en 2019 contre 54 % en 2018). On note par contre l'augmentation de l'ALT Réfugiés (+6 entrées) et de la Sous-Location (+6 entrées)

Sur l'arrondissement de Segré, l'offre étant limitée, les entrées se concentrent sur trois dispositifs : L'ALT Réfugiés (3 entrées), les Pension de Famille (6 entrées) et la Sous-Location/IML (5 entrées)

## Evolution des ménages intégrés par arrondissement entre 2016 et 2019

	2019		2018		2017		2016	
Angers	267	56%	306	57%	289	55%	272	58%
Cholet	98	21%	113	21%	122	23%	91	19%
Saumur	97	20%	113	21%	102	19%	106	22%
Segré	14	3%	8	1%	16	3%	4	1%
Ensemble	476	100%	540	100%	529	100%	473	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), de 2016 à 2019

Après une augmentation continue des entrées depuis 2015, l'année 2019 est marquée par un recul important des entrées (-64 entrées par rapport à 2018) malgré des créations de nouvelles places.

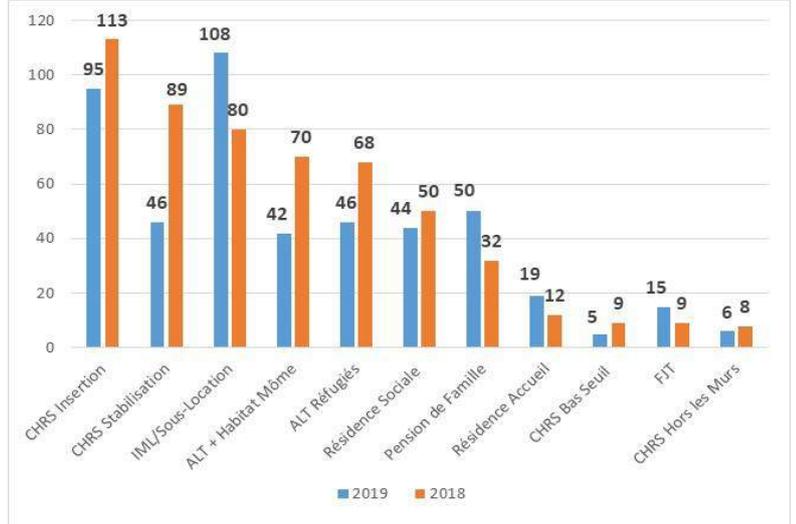
Malgré cette diminution la répartition des entrées entre les différents arrondissements du département reste relativement stable comme c'est le cas depuis 2016. Ainsi, hormis pour l'arrondissement de Segré le nombre d'entrées a fortement baissé sur l'Arrondissement d'Angers (-39 entrées) de Cholet (-15 entrées) et de Saumur (-16 entrées).

### Evolution des ménages entrés par dispositif entre 2018 et 2019

En termes de dynamique entre 2017 et 2018, on observe la baisse significative du nombre d'entrées en CHRS Insertion pour les deuxièmes années consécutives (-18 entrées en 2019 et -27 entrées en 2018).

Le CHRS Stabilisation, l'ALT et l'ALT Réfugiés connaissent les baisses les plus importantes en matière d'entrées (respectivement -43, -28 et -22 entrées).

Pour l'IML/Sous-Location, la Pension de Famille, la Résidence Accueil et les FJT on constate une augmentation du nombre d'entrées (+28 pour la Sous-Location, +18 pour la Pension de Famille, +7 pour la Résidence Accueil et +6 pour les FJT).



Source : SIAO49 (tableau Excel), de 2018 à 2019

## Les délais d'attente avant l'entrée

Le délai d'attente médian entre la réception du dossier par le SIAO et l'intégration dans une structure est de 127 jours pour les ménages entrés en 2018 (129,5 en 2018 et 92,5 en 2017). En CHRS Stabilisation le délai d'attente n'est que de 63 jours tandis qu'en CHRS Bas Seuil, il est de 338 jours.

### Délai médian d'attente (en jours) des ménages entrés dans un dispositif en 2019 par arrondissement et par dispositif

Dispositifs	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
ALT + Habitat Môme	201	184	39	-	138
ALT Réfugiés	186	-	92,5	-	153
CHRS Bas Seuil	659	-	308	-	338
CHRS Hors les Murs	-	91	-	-	91
CHRS Insertion	162	76,5	103	-	98
CHRS Stabilisation	103	63	14,5	-	63
FJT	97	52	104	-	76
Pension de Famille	178,5	117	51	72,5	127
Résidence Accueil	165	-	86,5	-	134
Résidence Sociale	172	65	-	-	132
Sous-location / IML	201	71	47,5	94	169
<b>Ensemble</b>	<b>179</b>	<b>75</b>	<b>57</b>	<b>76</b>	<b>127</b>

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019

     Nbre de ménages intégrés inférieur à 10 : délai médian à prendre avec précaution

**Attention** : Les personnes entrées en direct dans les structures ne sont pas comptabilisées dans le délai médian d'attente.

Sur l'Arrondissement d'Angers le délai médian a fortement diminué par rapport à 2018 (-54 jours).

Pour les dispositifs CHRS le délai d'attente est plus court que pour les autres dispositifs (moins de 100 jours pour la Stabilisation, le Vas Seuil et l'Insertion).

Par rapport à 2018, on notera une augmentation du délai pour l'ALT (+8 jours), le CHRS Insertion (+6 jours), le CHRS Stabilisation (+5 jours), la Résidence Accueil (+211 jours), la Résidence Sociale (+28 jours) et la Sous-Location/IML (+5 jours) Le délai est stable pour le FJT et il diminue pour l'ALT Réfugiés (-35 jours), le CHRS Bas Seuil (-119 jours), La Pension de Famille (-42 jours).

# De l'orientation à l'entrée

Nombre d'orientations et d'entrées par arrondissement (de résidences pour les orientations et de la structure intégrée pour les entrées) selon le dispositif et la composition des ménages en 2019

DISPOSITIF	ANGERS		CHOLET		SAUMUR		SEGRE		AUTRE DPT Orientations	Ensemble	
	Orientations	Entrées	Orientations	Entrées	Orientations	Entrées	Orientations	Entrées		Orientations	Entrées
<b>ALT réfugiés</b>	82	23	2	0	37	20	6	3	1	128	46
Homme seul	64	18	0	0	37	20	6	3	1	108	41
Femme seule	7	2	0	0	0	0	0	0	0	7	2
Couple sans enfant	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Famille monoparentale	9	2	1	0	0	0	0	0	0	10	2
Couple ou groupe avec enfant(s)	1	1	1	0	0	0	0	0	0	2	1
<b>ALT + Habitat Môme</b>	31	20	6	2	26	20	0	0	2	65	42
Homme seul	18	13	5	1	12	10	0	0	2	37	24
Femme seule	7	3	1	0	3	3	0	0	0	11	6
Couple sans enfant	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0
Famille monoparentale	4	4	0	1	6	3	0	0	0	10	8
Couple ou groupe avec enfant(s)	2	0	0	0	4	4	0	0	0	6	4
<b>CHRS Insertion</b>	109	31	72	46	27	18	1	0	12	221	95
Homme seul	44	9	28	19	16	15	0	0	5	93	43
Femme seule	25	9	16	12	7	1	0	0	5	53	22
Couple sans enfant	5	2	3	3	2	0	1	0	0	11	5
Famille monoparentale	29	9	19	10	2	1	0	0	2	52	20
Couple ou groupe avec enfant(s)	6	2	6	2	0	1	0	0	0	12	5
<b>CHRS Stabilisation</b>	82	19	14	12	24	15	3	0	7	130	46
Homme seul	66	15	10	7	11	6	2	0	6	95	28
Femme seule	11	3	1	2	10	9	0	0	1	23	14
Couple sans enfant	3	0	1	1	2	0	1	0	0	7	1
Famille monoparentale	2	1	2	2	1	0	0	0	0	5	3
Couple ou groupe avec enfant(s)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>CHRS Bas Seuil</b>	9	2	0	0	5	3	0	0	0	14	5
Homme seul	8	2	0	0	5	3	0	0	0	13	5
Femme seule	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
<b>CHRS Hors Les Murs</b>	0	0	13	6	0	0	0	0	0	13	6
Homme seul	0	0	9	4	0	0	0	0	0	9	4
Femme seule	0	0	2	1	0	0	0	0	0	2	1
Famille monoparentale	0	0	2	1	0	0	0	0	0	2	1
<b>FJT</b>	33	13	1	1	4	1	0	0	0	38	15
Homme seul	27	11	1	1	4	1	0	0	0	32	13
Femme seule	6	2	0	0	0	0	0	0	0	6	2
<b>Pension de Famille</b>	60	30	10	6	12	8	2	6	5	89	50
Homme seul	50	24	7	5	11	8	1	4	4	73	41
Femme seule	10	6	3	1	1	0	1	2	1	16	9
<b>Résidence Accueil</b>	13	15	10	0	8	4	1	0	2	34	19
Homme seul	8	10	6	0	6	3	0	0	1	21	13
Femme seule	5	5	4	0	2	1	1	0	1	13	6
<b>Résidence Sociale</b>	70	26	17	18	6	0	5	0	8	106	44
Homme seul	55	18	17	17	6	0	5	0	7	90	35
Femme seule	6	3	0	1	0	0	0	0	1	7	4
Couple sans enfant	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Famille monoparentale	7	5	0	0	0	0	0	0	0	7	5
Couple ou groupe avec enfant(s)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
<b>Sous-location / IML</b>	127	88	29	7	22	8	12	5	9	199	108
Homme seul	49	37	11	2	15	3	5	3	3	83	45
Femme seule	21	14	3	0	4	3	2	0	0	30	17
Couple sans enfant	7	3	2	0	0	0	1	0	2	12	3
Famille monoparentale	31	12	8	3	3	2	2	0	1	45	17
Couple ou groupe avec enfant(s)	19	22	5	2	0	0	2	2	3	29	26
<b>Sous-location Réfugiés</b>	13	0	4	0	0	0	2	0	0	19	0
Homme seul	13	0	4	0	0	0	2	0	0	19	0
<b>Total général</b>	629	267	178	98	171	97	32	14	46	1 056	476
Homme seul	402	157	98	56	123	69	21	10	29	673	292
Femme seule	99	47	30	17	27	17	4	2	9	169	83
Couple sans enfant	17	5	6	4	5	0	3	0	2	33	9
Famille monoparentale	82	33	32	17	12	6	2	0	3	131	56
Couple ou groupe avec enfant(s)	29	25	12	4	4	5	2	2	3	50	36

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2019

- : Nombre d'entrées inférieur à 40 % du nombre d'orientations
- : Nombre d'entrées entre 40% et 60% du nombre d'orientations
- : Nombre d'entrées supérieur à 60% du nombre d'orientations

Note : On retrouve dans le tableau des cas où le nombre d'entrées est supérieur au nombre d'orientations. Cela peut s'expliquer par des entrées faisant suite à des orientations de 2019 et par des orientations vers des dispositifs SIAO de ménages résidants sur d'autres départements ou d'autres arrondissements (certaines personnes peuvent résider sur un territoire et être entrées sur un autre territoire).

La capacité d'absorption nous permet d'évaluer la capacité du réseau SIAO à absorber les orientations sur une période donnée selon le territoire, les dispositifs et les compositions familiales (capacité d'absorption = (nombre d'entrées / nombre d'orientations)\*100).

**En 2019, l'ensemble des dispositifs SIAO ont une capacité d'absorption nettement inférieure à 50 % (45,1%). Cela signifie que le nombre d'entrées correspond à 45,1% des ménages s'étant vu proposer une orientation en 2019 (attention : ce ne sont pas nécessairement les mêmes ménages). Si l'on compare par rapport à 2016, 2017 et 2018, la capacité d'absorption a fortement baissé en 2019 (51,4% en 2018, 50,1 % en 2017 et 52,9 % en 2016) pour atteindre son plus bas niveau historique.** La forte baisse du nombre d'entrée en 2018 (-64 entrées par rapport à 2018) entraîne cette forte diminution de la capacité d'absorption puisqu'en parallèle les orientations sont restées stable.

#### 📌 **Lorsqu'on observe par territoire :**

Sur l'arrondissement d'Angers comme c'est le cas depuis plusieurs années, la capacité d'absorption de l'ensemble des dispositifs est nettement plus faible que sur les autres territoires et apparaît comme la seule en dessous des 50 % (42% contre 55 % pour l'arrondissement de Cholet et 57 % pour celui de Saumur) hormis Segré. Par rapport à 2018, elle a fortement baissé (passage de 49 % à 42 %).

Pour l'arrondissement de Cholet, la capacité d'absorption continue à chuter comme l'année précédente (-8 points de %). Elle reste toutefois à un niveau correct avec une capacité d'absorption de 55 %.

Sur l'arrondissement de Saumur, la capacité d'absorption connaît une baisse très importante (-21 points de %). Alors qu'elle était de plus de 70 % depuis 2016, elle n'est que de 57 % en 2019. Cela reste cependant le territoire avec la capacité d'absorption la plus importante.

Enfin, la faible capacité d'absorption sur l'arrondissement de Segré (14 sur 32 soit 44 %) s'explique par le faible nombre de dispositifs sur le territoire (Pension de Famille ; Sous-Location/IML et ALT Réfugiés). Cela ne signifie pas que les personnes orientées ne sont pas entrées sur un dispositif d'un autre territoire.

#### 📌 **Lorsqu'on observe par dispositif :**

Cinq dispositifs ont une capacité d'absorption très faible (inférieure à 40 %) : ALT Réfugiés (36 % contre 65 % en 2018), le CHRS Stabilisation (35 % contre 71 % en 2018), le CHRS Bas Seuil (36 % contre 43 % en 2018), le FJT (39 % contre 30 % en 2018) et la Sous-Location réfugiés (0 %, mais les orientations ont été réalisées en fin d'année 2019 pour des entrées prévues début 2020).

Pour six dispositifs la capacité d'absorption est moyenne (entre 40 et 60 %) : le CHRS Insertion (43 % contre 41 % en 2018), le CHRS Hors Les Murs (46 % contre 67 % en 2018), la Pension de Famille (56 % contre 50 % en 2018), la Résidence Accueil (56 % contre 31 % en 2018), la Résidence Sociale (42 % contre 64 % en 2018) et la Sous-Location/IML (54 % contre 52 % en 2018).

Enfin pour un dispositif la capacité d'absorption est importante (supérieure à 60 %) : l'ALT + Habitat Mêmes (65 % contre 48 % en 2018). Paradoxalement cette capacité importante s'explique par le ralentissement progressif du dispositif ayant conduit à ne plus orienter de nouveaux ménages sur le dispositif.

#### 📌 **Lorsqu'on observe par composition familiale :**

Concernant les personnes isolées, on note une différence entre les femmes et les hommes. En effet la capacité d'absorption est de 43% pour les hommes seuls tandis qu'elle s'élève à 49 % pour les femmes seules. En 2018, c'était l'inverse puisque la capacité d'absorption était de 45 % pour les femmes seules contre 53 % pour les hommes seuls.

La capacité d'absorption est très faible pour les couples sans enfant(s) (27 % contre 36 % en 2018).

Pour les familles avec enfants la capacité d'absorption est très importante pour les couples (72 % contre seulement 40 % en 2018) et plutôt faible pour les familles monoparentale (43 % contre 57 % en 2018).

**📌 Lorsqu'on croise les variables « territoire », « dispositifs » et « composition familiale », les principaux éléments de « tension » qui ressortent sont :**

- Une capacité d'absorption extrêmement faible en CHRS Insertion sur l'Arrondissement d'Angers pour l'ensemble des compositions familiales. C'était déjà le cas pour les isolés en 2018 mais la situation s'est généralisée à l'ensemble des publics. Ce dispositif sur ce territoire représente un nombre important d'orientations (109) pour seulement 31 entrées (capacité d'absorption de 28 %). La situation est particulièrement critique pour les hommes seuls (capacité d'absorption de 20 %) mais elle est également inquiétante pour les autres compositions familiales.

- Sur Angers, le CHRS Stabilisation et Bas Seuil (capacité d'absorption de 23 % et 22 %) connaissent également la même situation que le CHRS Insertion. Sur ces deux dispositifs les publics orientés sont très majoritairement des isolés. Cette situation est nouvelle pour le CHRS Stabilisation qui ne connaissait pas de difficulté d'entrée jusqu'en 2018. En 2019 les entrées ont fortement baissé pour ce dispositif sur Angers (19 entrées en 2019 contre 40 en 2018) pour un nombre d'orientations en augmentation par rapport à 2018.

- Pour terminer sur l'Arrondissement d'Angers, l'ALT Réfugiés et la Résidence Sociale connaissent également des capacités d'absorption très faibles (respectivement 28 % et 37 %). L'essentiel des publics orientés sur ces deux dispositifs sont des hommes seuls (78 % des orientations pour chacun des deux dispositifs). On peut noter des faibles capacités d'absorption pour l'ensemble des compositions familiales pour l'ALT Réfugiés. Par contre pour la Résidence Sociale, les femmes seules et les familles monoparentales ont une capacité d'absorption plus importante (à relativiser au vu du faible nombre d'orientations).

- L'ensemble des difficultés rencontrées par des dispositifs entraîne une capacité d'absorption très faible pour les hommes seuls résidant sur l'Arrondissement d'Angers (39 %) qui représente une part extrêmement importante des personnes orientées (402 sur 1056 soit 38 % des orientations). On peut également souligner la faible capacité d'absorption pour les couples sans enfants (5 entrées pour 17 orientations soit 29 %).

- Pour l'Arrondissement de Cholet, la capacité d'absorption est de 0 % pour la résidence accueil (0 entrée pour 10 orientations). Il s'agit cependant de relativiser le nombre d'orientation puisque sur les 10 orientations seulement 4 personnes ne veulent que spécifiquement le territoire de Cholet, 3 sont prêtes à aller sur un autre territoire et 3 veulent un autre territoire que Cholet.

- Pour le CHRS Insertion sur l'Arrondissement de Saumur, on note des tensions pour certaines compositions familiales : les couples sans enfants (2 orientations pour 0 entrée) et les femmes seules (7 orientations pour 1 entrée). En 2018, les familles monoparentales étaient dans la même situation (2 orientations pour 0 entrée). On voit pour un plus « petit » territoire la difficulté à « moduler » son offre en fonction des compositions familiales ou d'éventuelles autres particularités. La situation est d'ailleurs la même pour le CHRS Stabilisation puisque 0 entrée ont été réalisés pour 2 orientations de couples sans enfant.

- Le dispositif Sous-Location/IML connaît des tensions importantes sur l'ensemble des territoires hormis Angers. La capacité d'absorption est de 24 % sur Cholet, 36 % sur Saumur et 42 % sur Segré. Sur Cholet les difficultés concernent l'ensemble des compositions familiales tandis que sur Saumur elle se concentre sur les hommes seuls (capacité d'absorption de 20 %).

# Les ménages sortis

Répartition des ménages sortis par dispositif et selon l'arrondissement de la structure d'hébergement en 2019

Dispositif	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
ALT	22	5	23	0	50
	10%	5%	20%	0%	11%
ALT Réfugié	22	0	26	7	55
	10%	0%	22%	44%	12%
CHRS Bas Seuil	2	0	3	0	5
	1%	0%	3%	0%	1%
CHRS Hors les Murs	0	4	0	0	4
	0%	4%	0%	0%	1%
CHRS Insertion	38	46	25	0	109
	17%	48%	21%	0%	24%
CHRS Stabilisation	25	12	18	0	55
	11%	13%	15%	0%	12%
FJT	4	0	1	0	5
	2%	0%	1%	0%	1%
Habit Môme	0	0	5	0	5
	0	0	4%	0	1%
Pension de Famille	12	5	7	7	31
	5%	5%	6%	44%	7%
Résidence Accueil	6	1	5	0	12
	3%	1%	4%	0%	3%
Résidence Sociale	18	12	0	0	30
	8%	13%	0%	0%	7%
Sous-location / IML	76	11	4	2	93
	34%	11%	3%	13%	20%
Ensemble	225	96	117	16	454
	100%	100%	100%	100%	100%

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2019

**454 ménages sortis en 2018 (15 de moins qu'en 2017), soit 697 personnes.**

50 % de ces ménages sont sortis d'une structure de l'arrondissement d'Angers (58 % en 2017 et 2018) 21 % de l'arrondissement de Cholet (19 % en 2018 et 23 % en 2017), 26 % de celui de Saumur (23 % en 2018 et 18 % en 2017) et 3,5% de celui de Segré (1,5 % en 2018).

Comme en 2017 et 2018, les ménages, sortis de structures de l'arrondissement d'Angers, sortent bien plus fréquemment des dispositifs IML/Sous Location

De manière identique à 2016, 2017 et 2018, les ménages de l'arrondissement de Saumur sont proportionnellement plus sortis d'ALT et de CHRS Stabilisation.

Enfin comme en 2017 et 2018, les ménages sortis de l'arrondissement de Cholet sont principalement sortis de CHRS (48%). Cette part est nettement supérieure au reste du territoire.

La différence entre le nombre d'entrées et de sorties est significative (+ 22 entrées) malgré la diminution importante de l'ALT (37 entrées pour 50 sorties). On peut trouver des éléments d'explication :

- Pension de Famille (19 entrées en plus) : qui s'expliquent par la création de la Pension de Famille de l'Abri de la Providence.
- Sous-Location (15 entrée en plus) : création de places en IML Etat et augmentation du nombre de mois-mesure par le Conseil Départemental.
- FJT (10 entrées en plus) : qui s'expliquent par l'augmentation des entrées sur ce dispositif par rapport à 2017 et 2018.
- Résidence Accueil (+7 entrées) : qui s'expliquent par la création de la Résidence Accueil d'Aide Accueil

# Durée médiane de séjour des ménages sortis de structure

La durée médiane de séjour est de **404 jours (environ 13 mois)**, pour les ménages sortis d'une structure d'hébergement d'insertion ou de logement accompagné au cours de l'année 2019, avec toutefois des variations importantes selon le dispositif. Cette durée a augmenté de 105 jours par rapport à 2018 (299 jours en 2018). C'est la durée médiane de séjour la plus longue depuis la création du SIAO 49.

*Durée médiane de séjour des ménages sortis de structure par dispositifs et selon l'arrondissement (en jours) en 2019*

Dispositifs	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
ALT + Habitat Môme	474,5	412	360	-	412
ALT Réfugiés	405	-	441	495	448
CHRS Bas seuil	862,5	-	395	-	678
CHRS Hors les Murs	-	249	-	-	249
CHRS Insertion	430,5	269	170	-	298
CHRS Stabilisation	260	165,5	130,5	-	200
FJT	411,5	-	166	-	334
Pension de famille	1624	289	183	651	730
Résidence Accueil	697	619	1182	-	1121
Résidence Sociale	580,5	848		-	674,5
Sous-location / IML	600	354	432	648	519
<b>Ensemble</b>	<b>455</b>	<b>307</b>	<b>343</b>	<b>516,5</b>	<b>404,5</b>

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2019

 Nombre de ménages sortis inférieur à 10

La durée de séjour médiane des ménages varie fortement en fonction des dispositifs. Comme en 2017 et 2018, la durée de séjour la plus courte est en CHRS stabilisation avec 200 jours (plus de 6 mois) et la plus longue en Résidence Accueil (772 jours soit trois ans). Il semble important de rappeler que pour ce dispositif les personnes peuvent rester de manière pérenne, tout comme pour la Pension de Famille (730 jours).

Sur l'Arrondissement d'Angers, les durées de séjours sont plus longues que celles sur les Arrondissements de Cholet et Saumur (1 an et 3 mois sur Angers, 11 mois sur Saumur et 10 mois sur Cholet). Pour l'ensemble des arrondissements (hormis Segré) les durées de séjours ont fortement augmenté par rapport à 2018.

Le poids plus important de dispositifs avec des durées de séjours potentiellement plus longues peut expliquer pour partie l'écart très important entre Angers et le reste du territoire. On notera toutefois que pour la plupart des dispositifs les durées sont plus longues sur l'arrondissement d'Angers.

Pour le CHRS Stabilisation les durées de séjours restent courtes (un peu plus de 6 mois mais elles ont fortement augmenté par rapport à 2018 (76 jours).

Pour le CHRS Insertion, la durée de séjours est proche de celle de 2018 (+11 jours) mais un nombre important de situations non sorties sont présentes depuis une longue période sur ce dispositif.

Sur les dispositifs ALT et ALT Réfugiés les durées de séjours ont fortement augmenté en 2019 (respectivement +34 jours et +226 jours).

Pour la Résidence Sociale, la durée de séjours des personnes sorties a légèrement diminué (-44 jours). La durée reste cependant proche des 2 ans.

Enfin la durée moyenne de séjours en Sous-Location reste le même qu'en 2018 (519 jours contre 514 en 2018) soit près d'un an et demi.

# Les types de sortie

Répartition des motifs de sortie d'un dispositif d'hébergement d'insertion en 2019

HEBERGEMENT D'INSERTION										
Motifs de sortie	CHRS Insertion		CHRS Stabilisation et Bas Seuil		ALT + Habitat Mômes		ALT Réfugiés		Ensemble	
<b>Total - Accès au logement autonome</b>	<b>33</b>	<b>30,3%</b>	<b>15</b>	<b>25,0%</b>	<b>20</b>	<b>36,4%</b>	<b>21</b>	<b>38,2%</b>	<b>89</b>	<b>31,9%</b>
Accès à un logement autonome parc public	21	19,3%	11	18,3%	16	29,1%	19	34,5%	67	24,0%
Accès à un logement parc privé	12	11,0%	4	6,7%	4	7,3%	1	1,8%	21	7,5%
Accès à un logement		0,0%		0,0%		0,0%	1	1,8%	1	0,4%
<b>Sortie vers un hébergement d'insertion/ logement accompagné</b>	<b>22</b>	<b>20,2%</b>	<b>15</b>	<b>25,0%</b>	<b>14</b>	<b>25,5%</b>	<b>5</b>	<b>9,1%</b>	<b>56</b>	<b>20,1%</b>
Sortie vers du CHRS Insertion	2	1,8%	4	6,7%	1	1,8%	0	0,0%	7	2,5%
Sortie vers IML/Sous location	5	4,6%	0	0,0%	6	10,9%	0	0,0%	11	3,9%
Sortie vers de la Pension de Famille	5	4,6%	5	8,3%	2	3,6%	0	0,0%	12	4,3%
Sortie vers de la Résidence Sociale	2	1,8%	1	1,7%	2	3,6%	4	7,3%	9	3,2%
Sortie vers ALT	4	3,7%	3	5,0%	2	3,6%	0	0,0%	9	3,2%
Sortie vers de la Résidence Accueil	2	1,8%	0	0,0%	1	1,8%	0	0,0%	3	1,1%
Sortie vers du CHRS Hors les murs	1	0,9%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,4%
Sortie vers un FJT	1	0,9%	2	3,3%	0	0,0%	1	1,8%	4	1,4%
<b>Hébergement chez des tiers</b>	<b>32</b>	<b>29,4%</b>	<b>11</b>	<b>18,3%</b>	<b>11</b>	<b>20,0%</b>	<b>16</b>	<b>29,1%</b>	<b>70</b>	<b>25,1%</b>
Départ volontaire de la personne	9	8,3%	3	5,0%	2	3,6%	1	1,8%	15	5,4%
Exclusion de la structure	8	7,3%	4	6,7%	2	3,6%	1	1,8%	15	5,4%
Autres motifs	0	0,0%	3	5,0%	2	3,6%	4	7,3%	9	3,2%
Départ vers un autre département ou pays	0	0,0%	2	3,3%	0	0,0%	3	5,5%	5	1,8%
Retour à la rue	2	1,8%	2	3,3%	1	1,8%	0	0,0%	5	1,8%
Sortie vers un autre dispositif d'hébergement/logement	0	0,0%	0	0,0%	1	1,8%	4	7,3%	5	1,8%
Retour domicile conjugal, familial / Recombposition familiale	2	1,8%	1	1,7%	0	0,0%	0	0,0%	3	1,1%
Sortie vers de l'urgence	1	0,9%	2	3,3%	0	0,0%	0	0,0%	3	1,1%
Sortie vers un établissement de santé, médico-social ou un EHPAD	0	0,0%	2	3,3%	1	1,8%	0	0,0%	3	1,1%
Incarcération	0	0,0%	0	0,0%	1	1,8%	0	0,0%	1	0,4%
<b>Ensemble</b>	<b>109</b>	<b>100%</b>	<b>60</b>	<b>100%</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>	<b>279</b>	<b>100%</b>

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2019

**Hébergement d'insertion** : CHRS Bas Seuil, CHRS Stabilisation, CHRS Insertion, ALT, ALT Réfugiés

En 2019, sur les 279 ménages sortis des dispositifs d'hébergement d'insertion :

➤ 32 % ont accédé à un logement autonome (89 ménages), dont une grande majorité vers du logement social (67 sur 89), contre 33 % en 2018.

➤ 25 % sont sortis vers un hébergement chez des tiers (70 ménages) contre 16,4 % en 2018.

➤ 20 % sont sortis vers un hébergement d'insertion ou du logement accompagné (56 ménages) contre 16 % en 2018.

## Répartition des motifs de sortie d'un dispositif de logement accompagné en 2019

LOGEMENT ACCOMPAGNE														
Motifs de sortie	FJT		IML/Sous-Location		Pension de Famille		Résidence Accueil		Résidence Sociale		CHRS Hors Les Murs		Ensemble	
<b>Total - Accès au logement autonome</b>	<b>3</b>	<b>60,0%</b>	<b>66</b>	<b>71,0%</b>	<b>9</b>	<b>29,0%</b>	<b>4</b>	<b>33,3%</b>	<b>12</b>	<b>40,0%</b>	<b>4</b>	<b>100,0%</b>	<b>98</b>	<b>56,0%</b>
Accès à un logement autonome parc public ou glissement de bail	2	40,0%	53	57,0%	4	12,9%	2	16,7%	11	36,7%	0	0,0%	72	41,1%
Accès à un logement parc privé	1	20,0%	13	14,0%	5	16,1%	2	16,7%	1	3,3%	0	0,0%	22	12,6%
Maintien dans le logement	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	100,0%	4	2,3%
<b>Sortie vers un hébergement d'insertion/ logement accompagné</b>	<b>1</b>	<b>20,0%</b>	<b>5</b>	<b>5,4%</b>	<b>2</b>	<b>6,5%</b>	<b>2</b>	<b>16,7%</b>	<b>1</b>	<b>3,3%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>11</b>	<b>6,3%</b>
Sortie vers du CHRS Insertion	0	0,0%	0	0,0%	1	3,2%	1	8,3%	0	0,0%	0	0,0%	2	1,1%
Sortie vers IML/Sous location	0	0,0%	0	0,0%	1	3,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,6%
Sortie vers de la Pension de Famille	0	0,0%	1	1,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,6%
Sortie vers de la Résidence Sociale	0	0,0%	1	1,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,6%
Sortie vers ALT	0	0,0%	3	3,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	1,7%
Sortie vers de la Résidence Accueil	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	8,3%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,6%
Sortie vers du CHRS Hors les murs	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Sortie vers un FJT	1	20,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	3,3%	0	0,0%	2	1,1%
<b>Hébergement chez des tiers</b>	<b>1</b>	<b>20,0%</b>	<b>4</b>	<b>4,3%</b>	<b>5</b>	<b>16,1%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>12</b>	<b>40,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>22</b>	<b>12,6%</b>
Décès	0	0,0%	3	3,2%	8	25,8%	2	16,7%	0	0,0%	0	0,0%	13	7,4%
Départ volontaire de la personne	0	0,0%	4	4,3%	2	6,5%	1	8,3%	1	3,3%	0	0,0%	8	4,6%
Exclusion de la structure	0	0,0%	3	3,2%	2	6,5%	0	0,0%	1	3,3%	0	0,0%	6	3,4%
Autres motifs	0	0,0%	4	4,3%	1	3,2%	0	0,0%	1	3,3%	0	0,0%	6	3,4%
Sortie vers un autre dispositif d'hébergement/logement	0	0,0%	0	0,0%	1	3,2%	2	16,7%	1	3,3%	0	0,0%	4	2,3%
Départ vers un autre département ou pays	0	0,0%	2	2,2%	0	0,0%	0	0,0%	1	3,3%	0	0,0%	3	1,7%
Retour à la rue	0	0,0%	1	1,1%	1	3,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	1,1%
Retour domicile conjugal, familial / Recomposition familiale	0	0,0%	1	1,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,6%
Sortie vers un établissement de santé, médico-social ou un EHPAD	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	8,3%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,6%
<b>Ensemble</b>	<b>5</b>	<b>100%</b>	<b>93</b>	<b>100%</b>	<b>31</b>	<b>100%</b>	<b>12</b>	<b>100%</b>	<b>30</b>	<b>100%</b>	<b>4</b>	<b>100%</b>	<b>175</b>	<b>100%</b>

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2019

**Logement accompagné** : Sous-Location, IML, Pension de Famille, Résidence Accueil, Résidence Sociale, CHRS Hors Les Murs, FJT

En 2019, sur les 175 ménages sortis des dispositifs de logement accompagné :

➤ 56 % ont accédé à un logement autonome (98 ménages), dont une grande majorité vers du logement social (72 sur 98), contre 56 % également en 2018.

➤ 13 % sont sortis vers un hébergement chez des tiers (22 ménages) contre 12 % en 2018.

➤ 6 % sont sortis vers un hébergement d'insertion ou du logement accompagné (11 ménages) contre 7 % en 2018.

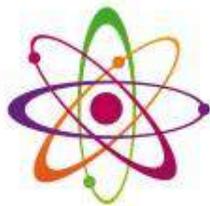
**Lorsqu'on agrège les sorties d'hébergement d'insertion et de logement accompagné on peut noter les sorties de :**

➤ 187 ménages vers du logement autonome (41 % des sorties comme en 2018)

➤ 67 sorties vers un autre dispositif SIAO (15 % des sorties contre 13 % en 2018)

➤ 9 sorties vers un autre dispositif d'hébergement/logement (2 % des sorties)

➤ 4 sorties vers un établissement de santé, médico-social ou un EHPAD (1 % des sorties)



# SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires  
Coordination - Orientation - Observatoire

SIAO49

Service Intégré d'Accueil et d'orientation  
du Maine-et-Loire

57 rue du Maréchal Juin

49000 Angers

02.41.47.79.11

[accueil@siao49.fr](mailto:accueil@siao49.fr)

[www.siao49.fr](http://www.siao49.fr)